

2005

Rapport annuel

du Secrétariat du

Programme régional océanien
de l'environnement

Conserver et protéger
l'environnement insulaire océanien





Le PROE compte 25 Membres, dont 21 pays et territoires insulaires du Pacifique et quatre pays développés* ayant des intérêts directs dans la région :

Australie*
 États fédérés de Micronésie
 États-Unis d'Amérique*
 Fidji
 France*
 Guam
 Îles Cook
 Îles Mariannes du Nord
 Îles Marshall
 Îles Salomon
 Kiribati
 Nauru
 Nioué

Nouvelle-Calédonie
 Nouvelle-Zélande*
 Palaos
 Papouasie-Nouvelle-Guinée
 Polynésie française
 Samoa
 Samoa américaines
 Tokelau
 Tonga
 Tuvalu
 Vanuatu
 Wallis-et-Futuna

2005

Rapport annuel

du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

Conserver et protéger l'environnement insulaire océanien

Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération, d'appuyer les efforts de protection et d'amélioration de l'environnement du Pacifique insulaire et de favoriser son développement durable.

Le Secrétariat gère deux programmes. Le programme Écosystèmes insulaires a pour objet d'aider les pays et territoires océaniques à gérer les ressources insulaires et les écosystèmes océaniques de manière durable et propre à entretenir la vie et les modes de subsistance. Le programme Avenirs océaniques a pour objet d'aider les pays et territoires océaniques à s'organiser et à faire face aux menaces et aux pressions qui pèsent sur les systèmes océaniques et insulaires.

Le personnel de l'Organisation est issu de la région Pacifique et intervient dans les domaines suivants :

- Écosystèmes insulaires terrestres;
- Écosystèmes côtiers et marins;
- Espèces d'intérêt particulier;
- Communautés et institutions;
- Accords multilatéraux et mécanismes régionaux;
- Suivi environnemental et rapports sur l'environnement;
- Changements climatiques et atmosphère;
- Prévention de la pollution et gestion des déchets;
- Gestion des connaissances.







Table des matières

Conserver et protéger l'environnement insulaire océanien

- 4 Avant-propos
- 6 Introduction
- 8 Programme Écosystèmes insulaires
 - Description du programme
 - La biodiversité insulaire et la reconnaissance internationale de son importance
 - Soutien régional à la Convention de Ramsar sur les zones humides
 - Autres questions stratégiques et de coopération
 - Planification achevée pour l'Initiative Corail pour le Pacifique Sud
 - Les espèces envahissantes au cœur des efforts régionaux
 - Autoévaluations nationales des capacités à renforcer
 - L'éducation en vue du développement durable
 - Projet des eaux internationales
- 24 Programme Avenirs océaniens
 - Description du programme
 - Pollution et déchets
 - Changements climatiques – Tournés vers l'avenir
 - Appui à la région dans les négociations internationales
- 36 Services généraux et administratifs
 - Présentation
 - Collaboration régionale et internationale
 - Finances
 - Rapport des commissaires aux comptes
 - Personnel au 31 décembre 2005
 - Publications du PROE en 2005
- 45 Sigles



Avant-propos

de la France

Présidente de la 16^e Conférence du PROE

Le Pacifique se trouve au carrefour de toutes les problématiques de l'environnement et du développement durable. C'est l'une des plus riches régions du monde pour la diversité de son milieu et par la prodigalité de sa nature. Mais elle est aussi l'une des plus fragiles. Cette vulnérabilité nous invite à y envisager un développement économique qui soit en pleine harmonie avec la nature.

Et il revient au Programme régional océanien de l'environnement (PROE), une organisation intergouvernementale comptant 21 Membres insulaires océaniques et quatre Membres « métropolitains », de s'attaquer à ces problèmes de manière constructive.

La principale Conférence du PROE se tient chaque année au mois de septembre et la France a eu l'honneur de la présider. La Conférence a permis aux Membres de suivre les progrès réalisés et de définir les objectifs du Secrétariat pour l'année à venir ; les réalisations de l'année 2005 sont décrites dans le présent rapport.

En feuilletant ces pages, j'ai une fois de plus été frappé par le très large spectre et l'extraordinaire complexité des problèmes à traiter. Je n'en citerai que quelques-uns :

- La biodiversité insulaire, à l'heure où nous ne pouvons plus ignorer les preuves irrémédiables de l'érosion du vivant de par le monde. Il y a aujourd'hui près de 16 000 espèces menacées dans le monde, dont une grande partie se trouve dans le Pacifique.
- Les eaux internationales et la politique régionale de la mer, l'océan Pacifique étant le patrimoine commun de tous les États et territoires et la seule ressource véritablement partagée qu'il nous appartient de préserver.
- La meilleure compréhension des changements climatiques, alors que plusieurs événements de l'année 2005 nous rappellent l'urgence d'une accélération des prises de conscience concernant le déchaînement des forces de la nature et les moyens que nous devons mettre en œuvre pour y répondre.



*Délégués à la 16^e Conférence du PROE, à Apia, en septembre 2005
PhotoCentre, Apia, photo*

- La lancinante question de la gestion des déchets, qui pose un problème majeur à toutes les communautés insulaires et constitue un élément critique du développement durable. Nous nous sommes particulièrement penchés sur cette question en 2005, que le PROE avait déclarée « Année du Pacifique pour la lutte contre les déchets ».

Les problèmes sont d'une telle ampleur qu'aucun de nos États et territoires n'est en mesure d'y apporter seul une réponse. La coopération régionale, l'entraide des États, la réflexion commune et la mise en commun des énergies et des idées doivent guider les activités du PROE, qui sont détaillées dans le présent rapport.

Les difficultés de la région doivent être surmontées en contribuant à son développement rationnel, de manière à ce que les aspirations des populations soient pleinement prises en compte. Pour y parvenir, il nous faudra trouver le « juste milieu », ce difficile chemin qui en matière d'environnement permet de concilier la quête légitime du progrès économique et humain, et la conscience de nos devoirs envers la nature et de nos responsabilités envers les générations futures. Le présent rapport espère montrer que nous sommes sur la bonne voie.

Bruno Gain

Ambassadeur



Introduction

Asterio Takesy

Photo : PROE

C'est avec plaisir que je vous présente mon rapport annuel pour 2005. Ce rapport dresse le bilan de l'assistance apportée aux pays et territoires membres pour réaliser notre vision et nos objectifs concernant l'environnement océanien, tels qu'ils sont exprimés dans le Plan d'action régional et les Programmes stratégiques du Secrétariat. Nous espérons que les dirigeants des pays et territoires ainsi que nos bailleurs et partenaires y trouveront de quoi satisfaire leur intérêt.

Nous espérons également qu'il stimulera la discussion sur la manière dont le Secrétariat contribue à la préservation de notre environnement. Concrètement, nous nous efforçons d'aider les gens à prendre de bonnes décisions concernant l'utilisation de leurs ressources et de leur environnement pour le présent et l'avenir. Bien que nous rendions compte de nos réalisations, c'est sur les résultats que nous aimons nous concentrer et nous fournissons pour cela des données dans un format exploitable par les décideurs.

Si le leadership individuel peut apporter une vision et tirer la sonnette d'alarme, l'effort collectif reste la clé du succès car l'interdépendance des responsabilités est trop forte pour qu'une seule personne puisse espérer changer les choses. À cet égard, je suis heureux de vous confirmer que l'équipe du PROE a uni ses forces en 2005.

La structure de l'Organisation a connu d'importants changements au cours de cette année suite aux décisions de la 15^e Conférence du PROE qui s'est tenue à Tahiti en 2004. Depuis l'obtention de notre financement en janvier 2005, nos cinq grands secteurs de réalisation ont laissé la place à deux programmes stratégiques de travail : Avenirs océaniques et Écosystèmes insulaires. Le PROE a recruté de nouveaux responsables pour diriger ces deux programmes opérationnels et les services administratifs qui appuient le Secrétariat et ses Membres.

Le présent rapport est axé sur le fonctionnement des nouveaux programmes et sur leurs liens avec le Plan d'action régional pour 2005-2009. Ce Plan d'action définit les grandes priorités des Membres en matière d'environnement et de développement durable, en vue de leur mise en œuvre par les programmes.

Il est bien entendu tout aussi important de pouvoir s'adapter aux situations nouvelles et de relever les défis et exploiter les possibilités qui se présentent. Le Plan d'action régional et les Programmes stratégiques du Secrétariat ont toujours été conçus comme des documents vivants, tournés vers l'avenir et propres à orienter une approche méthodique et rationnelle. Les Membres définissent des priorités, le Secrétariat fournit des conseils constructifs, les met en œuvre le mieux possible, avec les ressources dont il dispose et rend compte de ses activités.

Ce rapport annuel évalue les prestations fournies aux Membres et analyse avec honnêteté l'impact que nous avons eu avec le financement à notre disposition.

Il attire l'attention sur nos activités de formation et de vulgarisation car nous ne pouvons résoudre seuls les problèmes écologiques du Pacifique : nous devons encourager les autres à agir et leur donner les compétences nécessaires. Les collectivités locales jouent toujours un rôle essentiel dans ce processus. Elles constituent en quelque sorte le cœur du Pacifique et sont à bien des égards la clé du développement durable. C'est donc auprès d'elles que nous devons promouvoir notre programme.

Le PROE est l'organisation régionale compétente en matière d'environnement au sein du CORP. Il me semble toutefois nécessaire que le PROE fournisse les meilleurs conseils techniques à ses Membres sans sembler compromettre le rôle moteur des gouvernements qu'il sert. Nous fournissons des orientations de manière constructive et appropriée pour atteindre cet équilibre. Le PROE est la propriété des Membres, qui doivent être intégrés à nos programmes tout en offrant une mesure de notre impact aux niveaux national et régional.

À cette fin, le rapport résume comment nos deux grands programmes (Écosystèmes insulaires et Avenirs océaniques), appuyés par les services administratifs, aident les Membres à gérer leurs enjeux écologiques.

Je tiens à souligner que l'année 2005 fut celle de la mise en place de cette nouvelle structure à deux programmes. Sa mise en œuvre a été retardée car leurs directeurs n'ont pu être recrutés qu'en 2005, suite à l'obtention des crédits nécessaires.

La gestion de cette structure n'a pas été facile en leur absence et il leur a ensuite fallu un certain temps pour saisir pleinement leur rôle et trouver leurs repères dans une organisation et un environnement professionnel et social nouveau. Il s'ensuit que nous n'avons pas avancé aussi vite que nous ne l'aurions voulu, même si les résultats obtenus sont tangibles.

Il va de soi qu'une restructuration de cette ampleur s'accompagne de mouvements de personnel qui entraînent une perte de vitesse et de savoir institutionnel. Mais elle s'accompagne également d'un afflux de sang frais, d'idées nouvelles et d'enthousiasme.

Nous menons un grand nombre de nos activités en association avec nos partenaires : membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique, institutions spécialisées des Nations Unies, bailleurs, organismes internationaux d'aide au développement et organisations non gouvernementales. Ce rapport attire également l'attention sur les relations internationales et couvre les négociations internationales auxquelles nous avons contribué en 2005.

Le PROE a déclaré 2005 « Année de lutte contre les déchets » et les résultats de cette initiative sont également examinés. Nous sommes heureux qu'elle se soit achevée avec l'ouverture de la décharge de Tafaigata (Samoa), suite à l'adoption d'un mécanisme écologique de gestion des déchets et à la réduction de son impact sur l'environnement.

Nous sommes très reconnaissants à l'Office japonais de coopération internationale dont le précieux soutien nous a permis d'atteindre cet objectif.


Ce rapport attire enfin l'attention sur la place accordée au PROE dans les médias en réponse à son programme de sensibilisation des Océaniques, par opposition aux Membres ou représentants du PROE et aux décideurs régionaux.

J'ai également à vous faire part d'une certaine continuité puisque j'ai eu la chance de voir mon mandat renouvelé pour trois années supplémentaires lors de la 16^e Conférence du PROE.

J'ai l'intention de continuer de servir les Membres et de diriger le Secrétariat dans toute la mesure de mes moyens et espère que les pages qui suivent vous en convaincront.

Asterio Takesy

Directeur



Écosystèmes insulaires

Photo : Stuart Chape

Description du programme

Le principal objectif du programme Écosystèmes insulaires est d'aider les pays et territoires insulaires océaniques à mettre en œuvre le Plan d'action pour 2005-2009 dans le domaine de la « gestion des ressources naturelles ». Ses résultats spécifiques proposés sont :

- Amélioration de la gestion durable et de la conservation des ressources, espèces et écosystèmes terrestres, marins et côtiers ;
- Réduction importante du taux actuel d'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010 ;
- Application efficace de l'approche écosystémique de la conservation des ressources naturelles.

Il est approprié que le PROE et ses Membres soient convenus d'un programme axé sur les écosystèmes insulaires puisque les services écologiques sous-tendent quasiment tous les aspects du développement des îles du Pacifique. L'importance de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles n'est pas nouvelle. Dans le Pacifique, plusieurs sociétés insulaires ont à une époque ou une autre adopté des modes d'existence non durables et/ou été confrontées à des pressions et des changements environnementaux externes. Ces sociétés se sont effondrées ou ont migré vers d'autres îles. De nombreuses autres ont réussi à établir une relation harmonieuse avec leurs environnements terrestres et marins. Mais la réussite humaine s'accompagne souvent d'importantes modifications des écosystèmes (par exemple, conversion des forêts en herbages) et de l'extinction de nombreuses espèces de faune.

Ces changements – environnementaux, sociaux et économiques – interviennent aujourd'hui à un rythme sans précédent. Le rapport de 2005 du Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes a noté qu'au cours des 50 dernières années, les hommes ont modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément qu'au cours de n'importe quelle autre période comparable de l'histoire humaine. Les sociétés insulaires océaniques doivent tenir compte des enseignements du passé en matière de survie et accepter les conséquences du mépris des principes écologiques fondamentaux. L'utilisation et la gestion durables des écosystèmes insulaires terrestres, côtiers et marins sont essentielles à la pérennité des sociétés océaniques. Les services écosystémiques (eau douce, bois, agriculture et terres arables, pêcheries côtières et pélagiques, protection du littoral et tourisme) qui contribuent à la vie humaine et au développement national dépendent fortement du maintien des fonctions essentielles des écosystèmes.

La dégradation des zones de captage des eaux, le déclin des forêts et de leur biodiversité, la surpêche et les dégâts infligés aux récifs coralliens, l'impact des espèces exotiques envahissantes, la disparition des mangroves, la surpopulation et l'épuisement des ressources, et la pollution et la mauvaise gestion des déchets sont autant de problèmes qui empêchent les îles océaniques d'atteindre un développement durable tout en augmentant leur vulnérabilité aux impacts de facteurs extérieurs. Parmi ceux-ci, les

impacts environnementaux, sociaux et économiques associés aux changements climatiques sont les plus frappants. Mais les questions commerciales et énergétiques ont également d'importantes retombées pour le développement durable. Par exemple, les gains économiques à court terme dérivés de l'exploitation forestière et répondant à une forte demande de bois dans d'autres pays ont entraîné le déboisement de certaines îles et augmenté la vulnérabilité aux impacts de la dégradation des bassins hydrographiques, de la perte d'eau douce et de la sédimentation des récifs et des lagons.

Le programme Écosystèmes insulaires travaille avec les pays et territoires membres du PROE, en association avec les partenaires et bailleurs, pour les aider à s'attaquer à ces grands problèmes écologiques. La prestation de conseils directs et le renforcement des capacités humaines permettent aux gouvernements de mener eux-mêmes leurs planification et gestion environnementales et d'élaborer leurs politiques. Les sous-programmes actuels concernent la conservation de la nature et la biodiversité insulaire, les questions côtières et marines dont les espèces marines, les espèces exotiques envahissantes et le développement des capacités. À la 16^e Conférence du PROE (2005), les Membres ont souligné le besoin de renforcer la capacité de l'Organisation dans les domaines de la biodiversité et des espèces envahissantes. C'est dans ce contexte que le Secrétariat a créé les postes de spécialiste des espèces envahissantes et de spécialiste de la biodiversité insulaire, qui bénéficient en outre de la nomination d'un chargé de projet sur les espèces marines.

L'obtention de résultats concrets pour les Membres passe par la collaboration avec les partenaires mais aussi au sein de l'Organisation. Il existe déjà une synergie entre les objectifs et les domaines de travail des programmes. Leurs activités contribuent déjà à la réalisation des objectifs du Plan d'action mais elles devront être mieux intégrées et coordonnées au cours de l'année à venir. Les deux programmes examineront en parallèle comment améliorer notre efficacité, au sein du PROE mais aussi en collaborant de manière plus étroite avec les pays membres et les partenaires, y compris les autres organisations du CORP. Il est important à cet égard que ces dernières adoptent une approche cohérente en matière de développement durable, de sorte que chacune d'entre elles mette ses compétences au service des pays et territoires insulaires océaniques.



Tous les pays et territoires insulaires océaniques doivent d'urgence mettre en œuvre des stratégies efficaces en matière de gestion environnementale et de développement durable.

Photo : Stuart Chape

La biodiversité insulaire et la reconnaissance internationale de son importance

La biodiversité insulaire sous-tend nos vies, nos modes de vie et nos moyens d'existence. Ce fait, reconnu au niveau international, devrait contribuer à l'augmentation des ressources consacrées aux diverses questions associées à la gestion de notre biodiversité.

L'organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a recommandé en février 2005 un projet de Programme de travail sur la biodiversité insulaire pour la Conférence des Parties qui se tiendra au Brésil en 2006. La réunion de février a recommandé qu'il soit reconnu que les questions liées à la biodiversité insulaire sont importantes et doivent être abordées sans plus attendre.

La région Pacifique a consacré beaucoup d'énergie aux diverses réunions sur la biodiversité insulaire, notamment à la réunion d'experts techniques qui a préparé le premier projet de texte et à un groupe de travail constitué par la Table ronde pour la conservation de la nature pour veiller à ce que ses préoccupations soient prises en compte.

Le Programme de travail sur la biodiversité insulaire :

- a été identifié comme une priorité par la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID);
- est l'une des principales nouvelles sources d'assistance financière et technique en vue de la mise en œuvre des plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité;
- aborde la biodiversité insulaire de manière intégrée et évite les chevauchements avec les programmes de travail thématiques existants de la Convention sur la diversité biologique (CDB);
- constitue une plateforme pour une voix insulaire plus forte au sein de la CDB et des négociations internationales associées;
- renforce la connectivité et les partenariats politiques et écologiques entre les gouvernements et la société civile et entre les petites îles et les pays avec des îles.

Le Programme de travail sur la diversité biologique des îles reconnaît les attributs particuliers et uniques des écosystèmes insulaires, des îles hautes aux atolls.

Photo : Stuart Chape



L'élaboration du Programme de travail a suscité un certain nombre de questions, dont les principales sont les suivantes :

- Quelles sont les mesures devant être prises d'urgence pour s'attaquer au déclin grave et continu de la biodiversité?
- Comment améliorer l'allocation des ressources aux activités nationales pour éviter ce déclin?

Autant de questions qui resteront d'actualité dans notre région.

Le PROE tient à exprimer sa gratitude au gouvernement néo-zélandais pour le soutien apporté à ce travail de préparation sur la biodiversité insulaire dans le Pacifique.

Soutien régional à la Convention de Ramsar sur les zones humides

Les zones humides sont connectées par les flux des eaux superficielles et souterraines et par les mouvements des espèces. Ce sont des environnements très productifs qui constituent un élément important des paysages océaniques. Les zones humides et leurs ressources, qu'elles soient terrestres ou marines, forment la base de la majorité des économies insulaires du Pacifique et sont intimement liées à leurs modes de subsistance. Ces écosystèmes sont néanmoins de plus en plus menacés dans notre région où ils sont soumis à diverses pressions. En reconnaissant l'importance des zones humides océaniques, le PROE s'est récemment associé à la Convention de Ramsar sur les zones humides. En association avec les organisations partenaires de la Convention dans la région, le Secrétariat a aidé les pays et territoires océaniques à utiliser, conserver et restaurer leurs zones humides de manière durable. Les mangroves, les récifs coralliens et les herbiers sont les principales zones humides de la région.

L'isolement géographique a entraîné l'évolution d'espèces océaniques uniques, dont la survie dépend de mesures de conservation efficaces.
Photo : Stuart Chape

Le lac d'eau douce Lanotoó est le premier site Ramsar du Samoa.
Photo : PROE



Promotion d'une utilisation rationnelle des zones humides

L'élaboration de politiques et d'inventaires nationaux sur les zones humides s'est poursuivie dans la région. Les Parties océaniques à la Convention de Ramsar (Îles Marshall, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa) s'engagent lentement dans ce processus en raison de leurs capacités limitées. Le PROE, par le biais de son administrateur adjoint chargé de la Convention de Ramsar, continue de leur fournir conseils et assistance et encourage l'examen d'accords d'élaboration et de mise en place de politiques sur les zones humides pour les Comités nationaux Ramsar (CNR) en l'absence de tels comités. De nouveaux contrats ont été conclus et les relations ont été entretenues avec les parties contractantes océaniques et les autres parties prenantes de la région.

Le PROE a participé et contribué activement à plusieurs initiatives et forums liés à l'utilisation rationnelle des zones humides en Océanie, notamment :

- la coordination des célébrations régionales de la Journée mondiale des zones humides (2 février 2005) ;
- l'organisation de la Troisième réunion régionale océanique de préparation (septembre 2005) à la neuvième Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides (novembre 2005) et la participation à cette session ;
- la participation et la contribution à l'étude du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (2005), réalisée dans le cadre du Programme du PNUE pour les mers régionales, sur la capacité technique des pays insulaires océaniques à évaluer et gérer les effets de l'élévation du niveau de la mer sur les mangroves ;
- la représentation au sein du Comité sur le Projet samoan de restauration des écosystèmes côtiers (CERP) pour 2005-2006.

Désignation des zones humides d'importance internationale de la région

Deux Parties à la Convention, les Îles Marshall et le Samoa, ont annoncé en 2005 qu'elles entendaient désigner de nouveaux sites Ramsar en 2006. Le PROE les assiste dans le cadre de la planification des consultations et de la documentation concernant ces sites. Une assistance a également été fournie aux Fidji, aux Îles Cook et aux Tonga pour les soutenir dans leur processus d'adhésion. Le Comité national Ramsar des Fidji a préparé une base de données des 20 sites susceptibles de répondre aux critères d'inscription sur la liste de Ramsar. Une assistance a en outre été offerte aux pays non-signataires (Nauru, Nioué et États fédérés de Micronésie) pour entamer la planification et l'examen des activités nationales.

Collaboration avec les partenaires régionaux sur la conservation des zones humides

Des liens ont été entretenus avec les autorités administratives de Ramsar dans les quatre Parties océaniques mais aussi avec les autorités administratives potentielles des autres pays membres du PROE qui travaillent étroitement avec les organisations partenaires de Ramsar évoluant dans la région, notamment Wetlands International Océanie et le bureau océanique du Fonds mondial pour la nature.

Le PROE a participé aux activités de coopération suivantes :

- Collaboration avec l'Université du Pacifique Sud (USP), le Centre international des paysages protégés (ICPL) et la Fondation internationale pour les peuples du Pacifique Sud (FSPI) en vue de l'organisation et de la tenue, en avril 2005, du Cours semestriel sur la conservation communautaire dans le Pacifique insulaire;
- Collaboration conjointe avec Wetlands International Océanie en vue de l'organisation et de la tenue, aux Fidji en septembre 2005, de l'atelier régional de renforcement des capacités sur l'utilisation rationnelle des zones humides. Cet atelier a offert une occasion opportune de réexaminer les priorités et besoins des pays et territoires océaniques en matière de conservation des zones humides;
- Organisation et tenue de la troisième Réunion régionale océanique de la COP9 de Ramsar en collaboration avec le ministère australien de l'Environnement et du Patrimoine;
- Collaboration étroite avec Mainstream Consulting (M. Bill Phillips), en Australie, dans le but de compléter les travaux menés pour promouvoir et développer les activités de la Convention dans les pays et territoires insulaires océaniques;
- Participation à une évaluation des capacités techniques des pays insulaires océaniques à estimer et gérer les effets de l'élévation du niveau de la mer sur les mangroves, avec le concours de l'Université de Tasmanie, du Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental et du Programme du PNUE pour les mers régionales.



Autres questions stratégiques et de coopération

Faciliter l'intégration des territoires océaniques au travail du PROE et des autres pays membres

La première réunion régionale des territoires océaniques, qui s'est tenue à Apia en juillet 2005, a recensé les moyens que le Secrétariat pourrait mettre en œuvre pour que les territoires et pays partagent leurs expériences et collaborent à l'exécution de projets et d'activités.

Selon les participants, cette réunion présidée par Isabelle Ohlen (Nouvelle-Calédonie) a permis de jeter des bases solides en vue d'une collaboration future et d'une meilleure compréhension des activités menées aux niveaux des territoires et du Secrétariat, à la lumière de la mise en œuvre du Plan d'action et du Programme stratégique décennal. Les principaux problèmes ont été recensés, de même qu'un ensemble de domaines devant être abordés dans un premier temps (voir encadré page suivante).

Le Secrétariat espère que cette réunion permettra d'améliorer l'identification et la mobilisation des compétences spécialisées des territoires pouvant aider les autres Membres insulaires océaniques. Il a notamment été reconnu que le dialogue sur les questions de fond est insuffisant entre les pays et les territoires. Les barrières linguistiques et l'impression que les territoires ne sont pas reconnus comme des Membres à part entière ont également été soulignées.

La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Tokelau, Guam et les Samoa américaines étaient représentés à cette réunion aux côtés d'un délégué de la France.

Les domaines pouvant bénéficier d'une collaboration accrue entre les territoires et les pays insulaires océaniques comprennent :

- la gestion des espèces envahissantes ;
- la cartographie de la qualité des eaux marines ;
- l'expérience en matière de respect des zones marines protégées (ZMP) dans le Pacifique ;
- l'échange de pratiques optimales en matière de conservation de l'avifaune ;
- l'expérience de la Polynésie française concernant la promotion de la participation du secteur privé à la gestion des récifs coralliens ;
- le partage des enseignements tirés des modèles communautaires de cogestion des récifs coralliens ;
- le partage des résultats des travaux de recherche sur les incidences des changements climatiques ;
- la collaboration avec la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie pour étudier leurs expériences en matière d'énergie solaire et éolienne et leur partage avec les autres Membres ;
- la promotion des succès en matière de gestion des déchets ;
- les détachements dans les pays et les possibilités de formation ;
- l'expérience de la Nouvelle-Calédonie en matière d'information sur les ressources forestières, de gestion de l'impact des feux de brousse, d'évaluation des risques d'incendie et de planification ;
- la participation des territoires à l'élaboration d'outils d'évaluation et de planification environnementales ;
- le partage de pratiques optimales concernant l'utilisation des instruments économiques et l'évaluation des ressources ;
- la promotion de l'utilisation des compétences des territoires en matière de systèmes d'information géographique (SIG).

La création et la gestion de zones protégées sont importantes pour préserver les écosystèmes représentatifs du Pacifique, tels que la réserve naturelle de Ravilevu aux Fidji.

Photo : Stuart Chape



Zone marine protégée créée et gérée par la communauté de Chea, site du Projet des eaux internationales aux Îles Salomon.

Photo : Stuart Chape



Table ronde pour la conservation de la nature

La Table ronde pour la conservation de la nature a été constituée pour élaborer et suivre les activités pertinentes, rendre compte des progrès réalisés et améliorer la collaboration et la coordination concernant la Stratégie régionale d'action pour la conservation de la nature. Forum des principaux intervenants chargés du financement et de la mise en œuvre des initiatives régionales de conservation de la nature, la Table ronde est unique car elle peut adopter des objectifs et des approches stratégiques s'appliquant à l'ensemble de la région mais exécutables au niveau national.

La Table ronde a mené deux importantes activités en 2005. Premièrement, les coordinateurs des plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (PANSB) des pays insulaires océaniques ont participé à la neuvième Table ronde à Alotau (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Selon eux, les PANSB, ou des stratégies nationales semblables, constituent des cadres essentiels pour aborder les questions de biodiversité prioritaires pour les pays et territoires insulaires océaniques. Mais leur mise en œuvre est subordonnée à l'appui des membres de la Table ronde. Les coordinateurs ont également souligné le besoin d'intégration et d'appui politique de haut niveau pour élaborer et exécuter ces plans d'action et stratégies.

Grâce au soutien du gouvernement néo-zélandais, les coordinateurs PANSB ont formé un réseau d'entraide et d'échange et se réunissent tous les ans en marge de la réunion de la Table ronde.

Deuxièmement, la Table ronde a lancé une mission de conseil en suivi et évaluation pour fournir des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature. Les résultats seront présentés à tous les pays membres du PROE lors de la Conférence sur la conservation de la nature de 2007. Cette mission informera la région sur l'impact de la Stratégie d'action pour la biodiversité dans la région et sur les mesures devant être prises en la matière.

Conseil œcuménique des églises

La relation entre le PROE et le Conseil œcuménique des églises (COE) n'a fait que progresser depuis son soutien à deux réunions régionales, l'une sur les changements climatiques, l'autre sur la conservation. Un mémorandum d'accord définissant une série d'activités entre les deux organisations a été préparé et une réunion de haut niveau s'est tenue au siège du PROE en août 2005. Celle-ci a réuni les nouveaux dirigeants ecclésiastiques océaniques qui se préparaient pour le congrès du COE devant se tenir au Brésil dans le courant de l'année. Il est vraisemblable que les églises et leurs fidèles, en tant que public clé du PROE, s'associeront à nous pour faire avancer les initiatives environnementales.

La réunion d'Apia avait pour thème « Préserver l'intégrité de la Création divine » et était axée sur le partage d'idées et d'expériences dans ce domaine. Elle a reconnu que les activités écologiques menées dans la région devaient faire participer les populations et que les églises peuvent jouer un rôle essentiel à cet égard, au vu de leur place dans les sociétés océaniques.

Les activités visées par le mémorandum d'accord comprennent :

- l'élaboration de supports pédagogiques ;
- l'éducation théologique sur les thèmes écologiques ;
- des directives sur la préparation de sermons et la sensibilisation aux enjeux environnementaux ;
- la collaboration avec la Table ronde pour la conservation de la nature ;
- la préparation d'exposés sur l'environnement pour les conférences du COE afin de promouvoir le débat sur les problèmes écologiques.

Cette réunion s'est soldée par la mise en place du sous-programme sur les changements climatiques, du programme Avenirs océaniques du PROE, qui a déjà soumis une proposition de projet aux Îles Marshall, à Tuvalu et à Kiribati pour travailler avec les communautés religieuses de ces pays sur les activités d'adaptation aux changements climatiques.

Le mémorandum d'accord régional pour la conservation des cétacés et leurs habitats dans le Pacifique insulaire

Le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et le PROE ont organisé, avec le soutien de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, une réunion régionale chargée de finaliser la rédaction d'un projet de mémorandum d'accord préparé par un groupe de travail de 12 pays constitué par le Samoa. Les Membres du PROE ont approuvé le processus et un projet de mémorandum d'accord a été diffusé pour observations. Ce texte est sur le point d'être arrêté avant d'être ouvert à la signature.

Il fait fond sur l'engagement régional pris par le Plan d'action en faveur des baleines et des dauphins et atteste de la reconnaissance internationale des efforts menés par la région dans le domaine de la conservation. Ce mémorandum d'accord devrait permettre d'attirer l'appui technique et financier dont la région a grand besoin pour mettre en œuvre le Plan d'action.

Collaboration sur les espèces migratrices : mémorandum de coopération signé avec la CMS

Un mémorandum de coopération entre le PROE et le Secrétariat de la CMS a été conclu en novembre 2005. Il a été signé par le Secrétaire exécutif de la CMS, lors de la COP8 à Nairobi (Kenya), puis par le Directeur du PROE, au siège de l'Organisation à Apia.

Il reconnaît que les deux organisations poursuivent des objectifs communs – la conservation des écosystèmes et la protection des espèces migratrices – qui ne peuvent être atteints que grâce à des mesures accrues et concertées appliquées à différents niveaux et entre tous les secteurs. Le PROE mène de nombreuses activités visant les espèces migratrices et des questions également couvertes par la CMS ou des accords conclus sous ses auspices.

Le mémorandum de coopération couvre les domaines suivants :

- compatibilité des politiques ;
- coopération institutionnelle ;
- échange d'expériences et d'informations ;
- coordination des programmes de travail ;
- initiatives conjointes de conservation ;
- consultation, rapports et orientations sur de nouveaux domaines de coopération et d'action.

Le mémorandum de coopération se consacrera dans un premier temps sur la mise en œuvre du mémorandum d'accord sur les cétacés et sur la révision du Plan d'action sur les baleines et les cétacés ainsi que sur l'élaboration d'accords régionaux sur les tortues de mer dans le cadre de la CMS.

Soutien à la conservation des tortues dans la région

La mise à niveau et l'actualisation régulière du Système de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDS) représentent un volet important du Plan d'action sur les tortues marines pour 2003-2007. La création de cette base de données régionale a permis de comprendre et de gérer les populations de tortues marines dans les îles océaniques et en Asie-Pacifique. Il s'agit d'une initiative conjointe du PROE, du Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental, du Service des pêcheries de l'Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (NOAA), de l'Agence de protection de l'environnement du Queensland, du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et du Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC).

La structure de la base devrait être achevée d'ici mi-2006. Elle sera alors distribuée aux pays et territoires membres en vue de la compilation et de la gestion des données collectées dans le cadre du suivi des tortues dans les pays et de la saisie des données historiques détenues par le PROE.

Un atelier a été organisé en Malaisie pour présenter le système à la région du SEAFDEC et éprouver sa validité dans ce cadre. Il a été suivi par des chercheurs sur les tortues marines et leurs commentaires sur le système seront très utiles dans le cadre de son développement ultérieur.

Le PROE a continué en 2005 d'appuyer des initiatives de collecte de données sur les tortues dans ses pays membres grâce à la distribution de bagues en titane et d'applicateurs. Au total, 5 100 bagues ont été distribuées à Guam, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Yap (États fédérés de Micronésie), au Commonwealth des Îles Mariannes, aux Palaos, à Vanuatu, aux Îles Cook et aux Fidji en vue du suivi des tortues. Les données recueillies dans le cadre de ces activités permettront aux Membres du PROE de mieux comprendre les cycles migratoires des tortues dans le Pacifique.

Pour obtenir des informations sur les populations de tortues nicheuses dans le Pacifique, une assistance a été offerte à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour des recherches et une étude de suivi des tortues du réseau de conservation des tortues-luth (sur la plage de nidification de Buang-Buassi dans la province de Morobe), et au Samoa, pour une étude sur la nidification des tortues bonne écaille sur les îles Aleipata (dans les deux cas pour la saison de nidification 2005-2006). Pour faciliter le partage des connaissances et expériences issues des activités de suivi des tortues au Vanuatu, le PROE a fourni une assistance en vue de la production d'une vidéo par la compagnie Wan Smolbag Theatre. Le documentaire Vanua Tai Monitors a été très bien reçu aux niveaux régional et international.

Le Plan d'action sur les tortues pour 2003-2007 a déclaré 2006 « Année de la tortue de mer » afin de susciter une meilleure prise de conscience de la conservation des tortues. Cette initiative a été confiée à un comité directeur comprenant des représentants des pays et territoires et des organisations du CORP. La stratégie élaborée autour du slogan « La protection des tortues marines protège notre patrimoine » est axée sur le soutien communautaire, les mesures gouvernementales et les partenariats de conservation. La Nouvelle-Zélande a financé un stage pour qu'un Océanien contribue à la coordination de la campagne en 2006.

En 2005, le PROE a collaboré avec ses partenaires pour protéger des espèces de tortues, dont la tortue bonne écaille en voie de disparition.

Photo : Jaap Jasperse



Coopération régionale avec les organisations du CORP

En 2005, le groupe de travail sur le milieu marin des organisations du CORP a contribué à l'exécution du Cadre d'action stratégique intégré de la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique (PIROP-ISA), y compris des options concernant l'obtention de fonds destinés à la mise en œuvre nationale. Cette politique, qui a été approuvée par le Forum des îles du Pacifique, définit la feuille de route pour la protection et l'utilisation durable des océans.

Bien que l'importance de la collaboration régionale ait été reconnue, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine cette année. Ceci est en partie dû à la modification de la composition du groupe de travail mais également à l'absence de ressources permettant une coordination efficace. L'état d'avancement de la mise en œuvre par les organisations du CORP a été présenté aux conseils d'administration concernés, notamment lors de la Conférence du PROE. Malheureusement, peu de progrès ont été réalisés pour promouvoir la mise en œuvre nationale, en particulier l'intégration de la Politique régionale de la mer aux stratégies nationales de développement durable. Ces questions méritent une attention particulière en 2006.



Planification achevée pour l'Initiative Corail pour le Pacifique Sud

L'Initiative Corail pour le Pacifique Sud (CRISP), lancée par la France lors de la Conférence du PROE à Tahiti en 2004, vise 15 pays insulaires océaniques et trois territoires français et bénéficie d'un budget de 10 millions d'euros sur trois ans. Partenariat complexe entre des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des instituts de recherche, cette initiative est axée autour des trois domaines d'intervention suivants :

- Zones marines protégées et gestion des bassins hydrographiques ;
- Fonctions, réhabilitation et utilisation des écosystèmes coralliens ;
- Capacité institutionnelle, communication et adoption.



De nombreuses communautés des zones côtières, comme ici aux Îles Salomon, dépendent de ressources issues de récifs coralliens en bonne santé.
Photo : Stuart Chape

Le PROE est chargé de la mise en œuvre du troisième domaine d'intervention et la planification du projet a été achevée en 2005 en vue de sa contribution. Malheureusement, la complexité de ce vaste projet, avec ses multiples accords de partenariat, son ambitieuse portée technique et ses financements conjoints, a considérablement retardé le démarrage du volet du CRISP dépendant du PROE. À la fin 2005, le PROE attendait toujours la finalisation des arrangements contractuels.

Du point de vue du PROE, le CRISP offre l'occasion de tenir compte des leçons du passé et d'adopter une approche plus stratégique, davantage axée sur les programmes. Les activités devraient cadrer avec les politiques régionales, telles que la Politique des océans du Forum des îles du Pacifique et la Stratégie d'action sur la conservation de la nature; elles devraient s'appuyer sur les processus nationaux en cours, tels que l'élaboration de stratégies nationales de développement durable et les autoévaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR) en vue de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le volet du PROE, qui doit démarrer en juillet 2006 et durer trois ans, aborde les causes profondes du déclin de la biodiversité marine et côtière. Il tient compte des enseignements tirés du programme côtier PROE-ICRAN et du Projet des eaux internationales PNUE-FEM et s'articule autour de quatre activités :

- Amélioration de la capacité institutionnelle en vue d'une gouvernance intégrée des ressources marines et côtières;
- Promotion du soutien par les politiques en utilisant, entre autres, des techniques d'évaluation économique;
- Dissémination et facilitation de l'adoption des résultats du CRISP et d'autres programmes régionaux aux politiques et aux gestionnaires côtiers;
- Amélioration de la capacité des gestionnaires côtiers à accéder aux informations, méthodologies et technologies pertinentes en vue de l'utilisation durable des ressources marines et côtières.



Les espèces envahissantes au cœur des efforts régionaux

Les espèces envahissantes sont considérées comme la plus sérieuse des trois grandes menaces qui pèsent sur la biodiversité et le développement durable dans la région Pacifique. Les écosystèmes insulaires océaniques sont particulièrement vulnérables en raison de leur proportion élevée d'espèces uniques rares, menacées et en voie de disparition. À la 16^e Conférence du PROE, les Membres ont souligné l'importance de ce problème. Le PROE et ses partenaires ont mis en place une nouvelle activité unique pour assister les pays et territoires insulaires océaniques en matière de lutte, de gestion et d'éradication des espèces envahissantes lorsque cela est possible.

Le Réseau pédagogique océanique sur les espèces envahissantes (PILN) lancé en novembre est un réseau promouvant l'échange d'informations, les pratiques optimales et le renforcement des capacités en vue d'une meilleure gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique. Il reconnaît le fait que les personnes travaillant sur les espèces envahissantes dans les pays sont souvent isolées et manquent de soutien, d'information ou de formation. Les partenaires de ce réseau sont : The Nature Conservancy, le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN, les parcs nationaux des Samoa américaines, Conservation International, l'Office des Palaos chargé des mesures et de la coordination environnementales, l'Université du Pacifique Sud, le service forestier du ministère de l'Agriculture des États-Unis et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Le lancement de ce réseau bénéficie de l'appui du Département d'État américain.



Écorçage d'un arbre pour éradiquer l'espèce envahissante tamaligi aux Samoa américaines
Photo : Tavita Togia



Participants au Cours sur la conservation communautaire pour les îles du Pacifique, en 2005, lors d'une sortie au parc national Sigatoka Sand Dunes, aux Fidji.
Photo : Melchior Matakai

Autoévaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR)

Le PROE a mis en place, avec le concours du ministère de l'Environnement et du Patrimoine du gouvernement australien, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Université des Nations Unies (UNU), un mécanisme de soutien régional océanien pour aider les pays à mettre en œuvre les ANCR. Cette initiative a été coordonnée par le chargé de la formation et du développement des ressources humaines. Trois ateliers sous-régionaux ont été organisés pour aider les pays à mettre en place les ANCR; ils ont appliqué la méthodologie d'autoévaluation et des conseils et une formation ont été fournis lors de deux ateliers nationaux ainsi que par courrier électronique. Cette initiative a aidé les pays à autoévaluer leurs capacités à faire face à des problèmes environnementaux nationaux également visés par la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD). Au total, 105 participants ont suivi cette formation.

Activités de formation du PROE

Le PROE a contribué à la conception, à la planification et à la mise en œuvre de plusieurs activités de formation et de consultation liées aux réalisations de divers programmes.

Un cours de sept semaines sur la conservation communautaire pour les îles du Pacifique s'est déroulé en deux phases avec la collaboration de l'Université du Pacifique Sud (USP). Douze stagiaires issus de huit pays ont suivi ce cours avec succès et participent tous à des activités de conservation dans leurs pays respectifs. Ils aident les communautés et les gouvernements à planifier et mettre en œuvre des activités de conservation communautaire ainsi que d'autres initiatives nationales portant sur des zones protégées. La participation de ces stagiaires a été généreusement financée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre du financement du plan stratégique de Bali, de la Fondation internationale pour les peuples du Pacifique Sud (FSPI) et de l'USP. C'est la troisième fois que ce cours a été offert conjointement par le PROE et l'USP.

Un atelier de formation régional a été planifié et organisé à Suva (Fidji), grâce à un financement du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du projet Gouvernance dans le Pacifique (GovPac) du PNUD, pour aider 14 Parties à la CLD à concevoir et exécuter des projets de taille moyenne sur la gestion durable des terres financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Sur ces pays, 12 ont également reçu une assistance en vue de l'élaboration des programmes d'action nationaux requis dans le cadre de la CLD. Ces agents guident et mènent aujourd'hui l'élaboration de propositions de projets qui permettront d'obtenir des ressources en vue du renforcement des capacités nécessaires pour endiguer

la dégradation des sols. Un grand nombre d'entre eux participe également activement à l'élaboration des programmes d'action nationaux de la CLD dans leur pays. Suite à cet atelier, le PROE a commencé à aider ces pays à planifier et développer leurs plans d'action nationaux.

Une assistance a également été fournie dans le cadre de deux des trois exercices de consultation sous-régionale, à savoir l'élaboration de la Stratégie régionale de gestion des déchets solides, l'élaboration d'activités de formation pour le suivi communautaire des tortues et les consultations en vue de l'examen des projets d'adaptation financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Des propositions de financement ont été préparées et des fonds ont été obtenus pour prendre en charge jusqu'à 12 détachements dans les pays en 2006 (gouvernement japonais), le renforcement des capacités en vue de la production de rapports sur l'état de l'environnement aux Tonga en 2006 et l'affectation de volontaires à Tuvalu pour renforcer les capacités des interlocuteurs nationaux et du personnel du ministère de l'Environnement (NZAid). Une assistance financée par AusAID a été fournie en vue de l'affectation d'un volontaire au ministère de l'Environnement de Kiribati devant œuvrer dans le domaine de la sensibilisation et de la communication tandis que la fourniture de matériel au ministère de l'Environnement des Îles Salomon lui a permis de mener des activités de formation et de sensibilisation.



L'éducation en vue du développement durable

« On façonne les plantes par la culture,
et les hommes par l'éducation... »

Les gouvernements des îles du Pacifique se sont engagés, aux côtés des dirigeants mondiaux et de la société civile, à prendre des mesures pour changer la société et s'orienter vers le développement durable. Cet engagement s'accompagne de la reconnaissance du fait que le développement durable passe par une importante réorientation des attitudes, des valeurs, des modes de vie et des comportements.

L'année 2005 a marqué le début de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable (EDD), une initiative mondiale des Nations Unies destinée à présenter, promouvoir et encourager le rôle clef de l'éducation et de la communication en faveur d'une société plus viable.

En août 2005, le PROE et l'Université du Pacifique Sud ont coordonné le premier débat régional intersectoriel axé sur la réorientation de l'éducation environnementale en faveur du développement durable. « L'éducation en vue du développement durable de l'Océanie » a rassemblé des représentants des médias, des O.N.G. environnementales, des gouvernements et du secteur privé pour faciliter le dialogue océanien dans ce domaine.

Cette réunion a été suivie d'un atelier de deux jours au cours duquel a été achevé le « Cadre de référence pour un Pacifique viable », un document directeur du PROE sur l'éducation et la communication dans le Pacifique. Axé sur trois grands domaines (enseignement scolaire, communication et construction de partenariats et de réseaux), ce cadre propose des actions réalistes, réalisables et mesurables pour appuyer l'intégration des principes de l'EDD aux plans d'action nationaux ainsi qu'un environnement pour les programmes de développement durable.

Reconnaissant qu'il existe de grandes différences entre les pays et territoires membres du PROE, le Cadre entend fournir une base pour que l'éducation et la communication deviennent d'importants outils susceptibles de contribuer au développement durable du Pacifique. Il appuie en outre l'intégration des principes de l'EDD aux stratégies existantes. Moteur du changement, le PROE espère donner à son réseau

de contacts nationaux au sein de ses Membres les moyens de stimuler et de promouvoir un changement de mentalité grâce à des initiatives originales, intéressantes et divertissantes.

Le PROE entend élaborer des modèles promouvant l'intégration des changements de comportement à la planification stratégique générale. Cette approche correspond à une prise de conscience internationale quant à l'insuffisance de l'information seule. La sensibilisation ne se traduit pas nécessairement par un changement des comportements. L'éducation jette des bases propices à la promotion de changements de mentalités et de comportements et peut renforcer l'acquisition des connaissances et la prise de conscience. De nombreux facteurs intrinsèques et extrinsèques doivent toutefois être pris en compte lorsque l'on désire modifier les comportements individuels et collectifs. Il s'ensuit que l'intégration de la communication au développement stratégique doit bénéficier d'un engagement plus solide.

Des idées originales au service d'une grande cause régionale



2^e prix

« Quelle solution pour les déchets ? »

Le PROE a coordonné, dans le cadre de l'Année de lutte contre les déchets, un concours régional d'affiches auquel ont participé des centaines de candidats.

Elle encourageait les jeunes à faire preuve de créativité pour proposer des solutions originales à un problème de gestion des déchets dans leur communauté. Le prix de la

meilleure affiche a été décerné à Jayleen Worek, de l'école Rowhani de Santo (Vanuatu). Réalisée sur du papier recyclé, cette affiche de Jayleen et de ses camarades de classe présente diverses idées sur la façon de réutiliser des objets de tous les jours.

La contribution des jeunes sur des questions importantes pour leur communauté a créé un sentiment de responsabilité et le PROE espère continuer de développer l'énergie et l'enthousiasme des jeunes pour produire de futurs leaders océaniques.



1^{er} prix

Projet des eaux internationales

Le début de l'année 2005 a été marqué par plusieurs études économiques importantes sur la gestion des déchets et les bassins versants dans plusieurs pays. La sixième réunion des coordinateurs nationaux et la quatrième réunion multipartite de révision se sont tenues en août à Apia pour évaluer les progrès enregistrés par le projet. Son responsable, M. Andrew Wright, a quitté l'Organisation en août. La gestion du Projet des eaux internationales a été transmise avec quelque retard à Pacific Environment Consultants Ltd (PECL) qui sera chargé des 12 derniers mois de son mandat de sept ans. Il est important à ce stade de tirer les enseignements du projet. Un atelier regroupant les coordinateurs nationaux de sept pays (Samoa, Vanuatu, Kiribati, Fidji, Tonga, Îles Cook et Tuvalu) a été organisé à cette fin en novembre au Samoa.

L'acceptation croissante par les pays d'outils économiques pour analyser la situation et guider la prise de décision est un résultat important de ce projet qui cherche entre autres à établir un lien entre les initiatives de démonstration et la planification et la prise de décision nationales. Le succès de l'évaluation économique des bassins versants des Îles Cook a stimulé l'intérêt pour des études semblables dans d'autres pays, dont les Palaos, les Tonga, les Fidji et Tuvalu. Un examen de la législation environnementale a été réalisé aux Tonga en accordant une place particulière à la question des déchets.

Les activités de communication se sont poursuivies à un haut niveau et la mise en œuvre des stratégies de communication nationales se poursuit de manière très satisfaisante. Des réunions nationales et régionales de haut niveau visant les chefs de gouvernement, les décideurs, les planificateurs et les exécutifs ont complété les activités de sensibilisation et d'éducation menées au niveau local. Le 9 août, une soirée vidéo a été organisée pour attirer l'attention sur la participation du projet à l'Année de lutte contre les déchets et présenter les activités menées à Vanuatu, aux Fidji, au Samoa et aux Îles Cook. Le premier ministre et d'autres dignitaires y étaient présents. L'utilisation de supports électroniques et de vidéos a complété les activités de démonstration au niveau local. Les Fidji, les Îles Cook, Vanuatu et Tuvalu ont entamé la phase 2 de mise en œuvre sur le marketing social tandis que les autres pays poursuivent l'exécution de la phase 1 de leurs stratégies de communication respectives. Plusieurs articles sur les activités du projet ont été publiés dans les médias régionaux et ont attiré l'attention sur les activités menées à Vanuatu, aux Îles Cook, au Samoa et aux Tonga.

La mise en œuvre des activités du projet s'est poursuivie à un rythme soutenu :

- Contributions à la préparation d'un Plan directeur régional sur la gestion des déchets solides ;
- Consultations en vue du projet pilote des Îles Cook sur le Plan de gestion des bassins versants ;
- Activités de recyclage dans de nombreuses communautés (Tonga, Fidji, Îles Marshall) ;
- Ouverture d'un bureau du projet dans la communauté de Jenrok aux Îles Marshall ;
- Consultations sur la création d'un centre de recyclage à Majuro ;
- Dynamisation des centres de recyclage des déchets et des programmes de collecte des déchets à Kiribati, aux Tonga et aux Fidji ;
- Progrès sur les questions institutionnelles nationales (stratégie de gestion des déchets aux Fidji, gestion des ressources côtières à Yap, étude de l'autorité de gestion des déchets solide aux Tonga) ;
- Poursuite des études socioéconomiques au lagon Marovo (Îles Salomon) ;
- Finalisation du rapport de l'étude de référence écologique marine par le projet de Nioué ;
- Finalisation du rapport de l'étude de référence écologique marine pour Yap (États fédérés de Micronésie) ;
- Réalisation d'un plan de gestion des pêches pour la communauté de Makefu à Nioué ;
- Poursuite des activités de suivi des impacts, y compris enquêtes écologiques et surveillance de la qualité de l'eau aux Îles Marshall, en PNG, à Nioué, aux Tonga et à Vanuatu.



Avenirs océaniques

Photo : Frank Griffin



Description du programme

Le programme Avenirs océaniques entend soutenir les pays et territoires insulaires océaniques dans plusieurs domaines clés pour l'environnement de la région et le bien-être des Océaniques. Il vise deux grands domaines d'intervention du Plan d'action pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique 2005-2009 : la prévention de la pollution et les changements climatiques. Il vise également des questions intersectorielles liées à la gestion de l'environnement (politique, planification, suivi et rapports) et aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

La gestion de la pollution et des déchets et les changements climatiques restent au cœur des préoccupations du PROE et de la région et l'année 2005 aura été très importante dans ces domaines.

Les Membres du PROE ont ainsi déclaré 2005 « Année de lutte contre les déchets » afin d'attirer l'attention sur cette importante question. Cette initiative, décrite dans les pages qui suivent, a permis de lancer un effort coordonné dans toute la région pour aborder cet important problème. Des activités de sensibilisation et d'éducation, des études de cas et des projets pilotes ont été réalisés pour tester différents mécanismes, améliorer l'élimination et, surtout, la minimisation des déchets. Le PROE intervient également dans la gestion régionale des déchets dangereux et de la pollution marine.

Dans le domaine des changements climatiques, le PROE a appuyé une large gamme d'activités dans la région : négociations internationales, élaboration de cadres réglementaires, observation du climat et projets de terrain. Les travaux sur les changements climatiques dans le Pacifique ont été réorientés grâce à la révision du Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques pour 2006-2015 adopté par les dirigeants océaniques en cours d'année. Ce cadre souligne le besoin de prendre des mesures d'adaptation dans toute la région.

Le programme Avenirs océaniques vise l'amélioration de la gouvernance environnementale grâce à la promotion d'outils de gestion appropriés (tels que les études d'impact sur l'environnement), de processus intégrés de prise de décision (dont la prise en compte des aspects environnementaux dans les stratégies nationales de développement durable) et du besoin de données de référence fiables sur l'état de l'environnement.

Le PROE a investi des efforts considérables pour aider les pays et territoires à respecter les obligations qui leur incombent au titre des nombreux AME dont ils sont signataires. Le respect de ces accords pourrait être nécessaire à l'obtention de financements internationaux (notamment par le biais du Fonds pour l'environnement).

Le PROE gère également trois accords juridiques régionaux couvrant des questions propres à la région.

Le programme Avenirs océaniques couvre un large éventail de domaines allant de l'étude de nouveaux concepts en gestion environnementale à l'obtention de changements concrets dans les pays et territoires insulaires océaniques.

D'importants progrès ont été réalisés au cours de l'année 2005, dont des stratégies régionales sur les changements climatiques et la gestion des déchets.



Pollution et déchets

La prévention de la pollution et la gestion des déchets constituent un défi important pour les Membres du PROE. Les volumes, les types et les impacts des déchets continuent d'augmenter en compromettant la santé de nos populations, en polluant notre environnement et en nuisant à nos économies.

L'augmentation des cas de maladie liés à une mauvaise gestion des déchets est lourde de conséquences pour les individus mais également pour les gouvernements. Les détritiques et la pollution nuisent également au tourisme dans le Pacifique. Une récente étude économique réalisée par le PROE aux Îles Cook a estimé les coûts de la mauvaise gestion des déchets à 4,8 millions de dollars É.-U., soit 3,12 % du produit intérieur brut de ce pays.

2005, Année océanique de lutte contre les déchets

L'Année océanique de lutte contre les déchets a encouragé les initiatives communautaires et nationales et attiré l'attention sur les meilleures pratiques régionales pour aider les gouvernements à planifier la gestion de leurs déchets solides. Cette initiative régionale a bénéficié de ressources du PROE et de NZAID pour aider les Membres à élaborer des campagnes fondées sur leurs priorités nationales concernant les déchets solides.

Elle a été structurée de sorte à prendre en compte la gamme des besoins des pays en reconnaissant leurs différences culturelles et géographiques. Diverses activités ont donc été menées dans la région : initiative de recyclage aux Fidji, amélioration des services de collecte aux îles Salomon, assistance concernant l'interdiction des sacs plastiques au Samoa.

L'Année de lutte contre les déchets a également encouragé l'intégration des communications stratégiques aux plans nationaux de gestion des déchets solides ainsi que la poursuite des activités au-delà de 2005, pour assurer la viabilité à long terme des initiatives mises en place.

Faits marquants de l'Année des déchets

Nioué – « Pour des routes, chemins et voies maritimes propres »

- Projet de nettoyage des bords de routes avec campagne de marketing social sous forme de panneaux publicitaires et d'annonces télévisuelles pour éviter toute récurrence.

Fidji – « De la monnaie pour vos déchets »

- Partenariat avec des entreprises de recyclage et campagne de sensibilisation pour aider les gens à rentabiliser leurs déchets.

Kiribati – Campagne de sensibilisation dans les écoles à South Tarawa

- Campagne capitalisant sur l'initiative de minimisation et de collecte des déchets grâce à l'utilisation de « sacs écologiques » et d'un système utilisateur-payeur avec des poubelles sponsorisées et des cours dans les écoles qui ont donné lieu à un concours « Écoles propres ».

Îles Salomon – « Soyez malins, réduisez vos déchets »

- La collecte régulière des déchets à Honiara a bénéficié d'une campagne de sensibilisation et de nettoyage, de joutes oratoires et de concours artistiques et de nombreux ateliers destinés aux communautés et aux professionnels.

Samoa – « Non aux sacs plastique »

- Interdiction des sacs plastique non biodégradables dans le cadre des célébrations de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin ;
- Obligation d'utiliser 50 % d'amidon de maïs pour permettre leur dégradation en 6 mois ;
- Campagne de sensibilisation destinée à réduire l'utilisation de sacs plastique dans les supermarchés et fournir des informations sur les solutions de remplacement.

Tuvalu – « Batteries sèches et humides hors de Tuvalu »

- Études quantitatives sur les batteries sèches et humides et d'autres déchets dangereux dans les foyers et les entreprises ;
- Sensibilisation du public aux dangers posés par ces substances ;
- Mise en place d'un plan ou programme de mise en œuvre sur l'île.

Vanuatu – Sensibilisation aux déchets

- Promotion des initiatives de minimisation des déchets auprès des collectivités ;
- Réduction du volume de déchets mis en décharge de 30 % d'ici 2009 ;
- Réduction visible de la quantité de débris dans les lieux publics de 50 % d'ici 2009 ;
- Réduction de 80 % de l'incinération des déchets à ciel ouvert d'ici 2009.

Gauche
Les déchets solides posent de nombreux problèmes qui ne disparaîtront pas tout seul.

Photo : PROE

Droite
Des sacs plastiques biodégradables ont permis à la communauté pilote de Bikenibeu West, à Kiribati, de réduire de 50 % le volume de ses déchets.

Photo : Sarah Hunter



Lancement de la Stratégie régionale sur les déchets

L'élaboration de la Stratégie régionale de gestion des déchets solides et son adoption à l'unanimité à la 16^e Conférence du PROE en 2005 représentent une importante étape pour la région. La Stratégie a été finalisée suite à de nombreux ateliers régionaux et sous-régionaux, généreusement financés par NZAID et le JICA, pour veiller à ce qu'elle fournisse de fermes orientations tout en étant suffisamment souple pour couvrir les circonstances particulières de chaque Membre du PROE. L'Organisation a ensuite accueilli, avec l'assistance du JICA, un séminaire destiné aux responsables des déchets qui ont élaboré un Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie. Celui-ci prévoit une série de projets importants, notamment :

- La nomination d'un organisme responsable de coordonner les stratégies nationales ;
- Le financement durable grâce à des redevances de recyclage payables à l'avance, la minimisation des coûts grâce au compostage et à l'efficacité accrue des services de collecte ;
- L'élimination rentable des déchets, par exemple en utilisant des décharges semi-aérobiques.

Le PROE a entamé la mise en œuvre du Plan d'action et est en contact avec des bailleurs potentiels.

Une décharge révolutionnaire

La décharge de Tafaigata (Samoa), transformée avec un remarquable succès dans le cadre d'une initiative conjointe du JICA, du PROE et du Samoa, est un excellent exemple d'application de la méthode Fukuoka. Le gouvernement samoan en a pris possession en décembre 2005 et cette décharge contrôlée moderne est aujourd'hui opérationnelle.

Cette ancienne décharge sauvage est aujourd'hui moderne et propre et les quantités de gaz toxiques et à effet de serre, les odeurs et la pollution des eaux ont fortement diminué. Le coût de l'élimination des déchets y est environ un dixième de ce qu'il est ailleurs et les frais d'exploitation resteront faibles car elle utilise peu d'énergie et aucun équipement étranger cher. Un bulldozer ou une niveleuse doivent toutefois être utilisés pour compacter les déchets et les recouvrir.



Le Pacifique ne manque pas de décharges fumantes devant être modernisées et on peut donc espérer que l'exemple de Tafaigata sera suivi ailleurs, avec les avantages suivants :

- Réduction importante des gaz toxiques et à effet de serre et de la pollution des eaux ;
- Réduction de l'impact sur le voisinage : pas d'odeurs ni de fumées ;
- Cinq fois moins chère que les autres types de transformation ;
- Faibles frais d'exploitation grâce à l'utilisation de matières locales ;
- Stabilisation rapide et réutilisation potentielle.

Photos : PROE

Éliminer les polluants persistants du Pacifique : le Projet de gestion des polluants organiques persistants dans les pays insulaires du Pacifique

L'Agence australienne pour le développement international (AusAID) a, au cours de la première moitié des années 90, reconnu le besoin d'améliorer la gestion des déchets dans l'ensemble de la région, tant au niveau du personnel que de l'infrastructure. Elle a ensuite réalisé en avril 1997 une étude préliminaire sur les projets potentiels de gestion des déchets dans la région. Treize domaines de travail nécessitant une attention immédiate ont été recensés, la gestion des substances chimiques dangereuses bénéficiant de la priorité la plus élevée.

Les substances chimiques dangereuses et persistantes, dont celles visées par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, nécessitaient par ailleurs une attention particulière car elles ne pouvaient être traitées dans les pays. Elles comprennent les polychlorobiphényles (PCB) que l'on trouve essentiellement dans les huiles de transformateur et plusieurs pesticides qui sont très persistants et toxiques.

Le Projet de gestion des polluants organiques persistants dans les pays insulaires du Pacifique (POPs in PICs) a été élaboré pour gérer les stocks de pesticides insolubles et de PCB, collectivement désignés polluants organiques persistants (POP). Le projet est l'un des tout premiers de ce type à être mis en place dans le cadre d'accords internationaux pour gérer les polluants organiques persistants et les mouvements transfrontières de ces déchets. Il a contribué à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm pour minimiser les effets délétères des POP et éliminer leur utilisation.

L'éradication des POP et des pesticides insolubles est importante pour la santé et l'environnement des communautés locales et de la région. Ce projet vise l'élimination totale de ces substances amassées dans treize pays insulaires océaniques : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

Le projet a eu d'importantes retombées environnementales et sanitaires bénéfiques grâce à l'élimination de substances chimiques dangereuses des environnements et communautés insulaires sensibles. Il a également eu un impact positif dans le domaine des déchets solides grâce à l'élimination de tous les boîtiers métalliques de transformateurs contenant des huiles contaminées par des PCB.

Les travaux menés en 2005 s'inscrivent dans le prolongement des activités de 2003 et 2004, lorsque des inventaires détaillés des stocks de déchets et de substances chimiques et des sites contaminés ont été dressés dans les 13 pays insulaires océaniques. Le projet a :

- Géré la communication régionale et les aspects logistiques liés au recensement, au conditionnement et au transport des déchets ainsi qu'au traitement des sites contaminés ;
- Assuré le respect des accords internationaux concernant les mouvements de déchets dangereux (Conventions de Bâle et de Waigani, Code maritime international des marchandises dangereuses) ;
- Observé toutes les réglementations environnementales en Australie et dans les pays océaniques (fédérales et locales) ;
- Employé des techniques modernes de destruction des POP utilisant la déchloration catalysée par les bases sans incinération et des procédés à l'arc au plasma qui ne laissent aucun sous-produit toxique.

À ce jour, le projet a recensé et conditionné plus de 130 000 kg de déchets chimiques de type POP y compris environ 60 000 kg de transformateurs dans les 13 pays insulaires océaniques. Les déchets de quatre pays ont déjà été acheminés en Australie en vue de leur destruction et il est prévu de transporter le reste d'ici la fin de 2006. Un programme de surveillance a également été mis en place à BCD Technologies pour confirmer que le projet respecte les conditions des permis environnementaux.

Tableau 1 : Volumes approximatifs des POP collectés en 2005.

Pays	Quantité estimée de substances chimiques (kg)	Quantité estimée de contenants de substances chimiques (kg)	Poids total estimé de boîtiers (kg)	Volume total estimé d'huiles contaminées par des PCB (kg)	Total (kg)
EFM	4 118	1 347	10 500	5 165	21 131
Fidji	28 203	9 228	0	0	37 430
Îles Cook	4 236	1 386	0	0	5 622
Îles Marshall	0	0	15 000	720	15 720
Nauru	0	0	500	179	679
Nioué	2 992	979	0	0	3 971
Samoa	3 301	1 080	6 000	1 234	11 615
Tonga	443	145	5 000	1 345	6 933
Tuvalu	0	0	500	324	824
Vanuatu	3 080	1 008	20 000	4 529	28 617
Total	46 373	15 173	57 500	13 496	132 542

Prévention de la pollution marine

Plusieurs étapes importantes ont été franchies en 2005 dans le domaine de la pollution marine liée aux transports maritimes. Elles sont le fruit d'un partenariat à long terme entre le PROE et ses Membres, qui vise à améliorer la gestion environnementale des ports et des transports maritimes dans la région.

Les protocoles à la Convention de Nouméa, sur l'immersion et sur les interventions d'urgence, ont été harmonisés avec les instruments juridiques internationaux équivalents. En septembre 2005, une Conférence des plénipotentiaires de la Convention de Nouméa a approuvé un protocole amendé sur l'immersion et deux nouveaux protocoles de coopération et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures et de substances nocives ou potentiellement dangereuses.

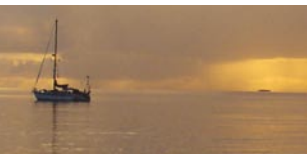
Les accords régionaux d'intervention en cas de déversement ont entamé une nouvelle phase avec l'acquisition d'importants équipements aux Îles Cook, aux Fidji, aux Tonga, au Samoa et aux Îles Salomon. Le PROE continue d'offrir une formation sur les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures aux pays insulaires océaniques. Sur les six centres régionaux officiels de réception des déchets des navires, cinq sont aujourd'hui pleinement opérationnels à Guam, Papeete, Nouméa, Suva et Lautoka.

Le PROE a par ailleurs entamé la préparation d'une nouvelle initiative régionale visant les espèces marines envahissantes liées aux eaux de ballast et aux salissures de coques.



Les cours de formation organisés par le PROE en 2005 aident les pays membres à intervenir en cas de déversement.

Photo : PROE



Les changements climatiques – Tournés vers l'avenir

Les changements climatiques et leurs effets restent un domaine prioritaire pour la région Pacifique et le PROE. L'année 2005 a été marquée par l'adoption d'un nouveau cadre de référence devant guider les activités menées dans ce domaine au cours des dix années à venir.

Le PROE poursuit ses activités sur le climat, l'atmosphère, l'énergie et l'appauvrissement de la couche d'ozone et continue d'assister les pays membres dans les négociations internationales sur les changements climatiques.

Le nouveau Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques (PIFACC)

Les dirigeants du Forum du Pacifique ont constitué en 2003 un groupe de travail spécial ayant pour mandat de réviser le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques, pour examen par les conférences du PROE et des dirigeants du Forum du Pacifique.

Le nouveau cadre pour 2006-2015 a été finalisé lors d'une réunion régionale des représentants des pays et territoires océaniques qui s'est tenue à Madang le 12 juin 2005. Il a été approuvé en août et octobre 2005 par les réunions du Conseil du PROE et des dirigeants du Forum respectivement. Ce cadre est un document stratégique définissant les principales priorités de la région en matière de changements climatiques ainsi que les activités devant être menées aux niveaux national et régional au cours des dix prochaines années. Il entend faciliter le ciblage, catalyser les actions et renforcer les partenariats à tous les niveaux pour permettre au Pacifique insulaire de mieux comprendre les changements climatiques et la variabilité climatique de sorte à prendre les mesures appropriées.

L'adaptation aux changements climatiques - le Projet CBDAMPIC

L'adaptation aux changements climatiques est une question prioritaire pour la région. Le PROE joue un rôle important dans la gestion des projets pilotes d'adaptation et la fourniture d'expertise à la région.

*Page 30
Adaptation à l'érosion côtière au
village de Saoluafata.
Photo : PROE*

*Page 31 – Gauche
Les familles vulnérables sont moins
susceptibles aux risques présents et
futurs associés à l'eau.
Photo : PROE*

*Page 31 – Droite
Déménagement à Tegua – Le ministre
inaugure le nouveau site du village Lateu.
Photo : PROE*



Le Projet de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de mesures d'adaptation dans les pays insulaires du Pacifique (CBDAMPIC), financé par l'ACDI et exécuté par le PROE, a été lancé dans la région en 2002. Ses projets pilotes aux Îles Cook, aux Fidji, au Samoa et à Vanuatu sont officiellement arrivés à terme en septembre 2005.

Des mesures d'adaptation concrètes ont été mises en place dans les quatre pays pilotes; elles ont augmenté la résilience des communautés aux risques présents et futurs associés aux changements climatiques.

Une petite communauté de l'archipel de Vanuatu a dû déménager pour se prémunir contre les effets de l'évolution du niveau de la mer et les processus géologiques. Cette communauté s'est installée dans l'intérieur des terres de Tegua après que leurs habitations côtières ont été plusieurs fois inondées par des ondes de tempête et des vagues violentes liées aux changements climatiques.

À Aitutaki, aux Îles Cook, les mesures d'adaptation mises en œuvre pour combattre les problèmes d'eau salée et de mauvaise qualité et l'insuffisance d'eau potable ont été les suivantes :

- Récupération des eaux de pluie : distribution de citernes domestiques d'une capacité de 200 à 2000 litres, entretien des citernes communautaires et des surfaces de captage et promotion des pratiques traditionnelles;
- Gestion des galeries filtrantes et des conduites d'eau : localisation et cartographie (à l'aide de systèmes d'information géographique, SIG) des infrastructures, fourniture de compteurs de surveillance dans le cadre d'une sous-traitance avec le ministère de l'Eau, analyse avec la SOPAC, assistance à la formation et aux réparations;
- Amélioration de la qualité de l'eau : tests et surveillance en collaboration avec plusieurs agences;
- Gestion de la demande : sensibilisation, conservation, plans et politiques en collaboration avec les conseils insulaires et le secteur privé.

Au Samoa, la communauté de Saolufata a bénéficié d'un soutien en matière de protection côtière dans le cadre du projet. La forte érosion des côtes avait menacé de détruire les terres traditionnelles (malae) de cette communauté et forcé plusieurs ménages à se réfugier à l'intérieur des terres. Cette initiative est le fruit d'un effort de collaboration entre le projet et les communautés visées. Le coût de la protection côtière a été réduit de 50 % grâce à la fourniture, par la communauté, de matières premières (enrochements et remblais) et de main-d'œuvre.

La communauté de Tilivalevu, aux Fidji, a également bénéficié de l'appui du projet dans le cadre de l'augmentation de la capacité de sa citerne d'eau. Elle pourra ainsi mieux supporter les périodes de sécheresse en maintenant un approvisionnement en eau de qualité propre à satisfaire à sa consommation.





*Gauche
Des pluviomètres de haute qualité
sont installés pour améliorer la
collecte de données.
Photo : PROE*

*Droite
Les besoins actuels et futurs
en eau sont gérés de manière
pratique.
Photo : PROE*

Ce projet tient dûment compte des risques que posent (à long terme) les changements climatiques en matière de développement et de gestion des ressources et examine les efforts nécessaires pour renforcer les capacités d'adaptation et améliorer les moyens d'existence. Le défi pour le projet de renforcement des capacités consiste à traduire les évaluations en mesures concrètes sur le terrain.

Énergie et changements climatiques – Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans le domaine énergétique, les activités du PROE sont axées sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion d'énergies fossiles grâce à la promotion des énergies renouvelables.

Au cours de l'année 2005, le PROE a publié une série de rapports portant sur l'évaluation des énergies renouvelables dans 15 pays insulaires océaniques.

Une synthèse régionale et trois autres rapports (sur l'aspect commercial de la fourniture d'énergies renouvelables, le financement d'un mécanisme propice et un programme d'assistance technique) ont en outre été préparés. Ces rapports contiennent les données les plus récentes sur le secteur énergétique océanique et examinent le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre de ce secteur.

En juin 2005, le Conseil du FEM a approuvé le Projet océanique de réduction des gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables. Ce projet vise la réduction dans le Pacifique de la croissance des émissions de gaz à effet de serre issues de l'utilisation des combustibles fossiles. Onze pays insulaires océaniques y participeront.

Observation du climat dans le Pacifique – Contribution à la compréhension mondiale du climat

Le PROE a continué d'appuyer les efforts de renforcement des capacités météorologiques dans le cadre du programme océanique du Système mondial d'observation du climat (SMOC-IP).

Le projet d'instrumentation du SMOC-IP, financé grâce à une bourse américaine visant le Système mondial d'observation du climat et mis en œuvre en partenariat avec l'Université de l'Oklahoma, s'est soldé par la distribution de pluviomètres de haute qualité à plusieurs pays membres. La phase d'essai de ces appareils, menée aux Samoa, à Nioué, aux Tonga et à Vanuatu entre fin 2004 et début 2005, a été concluante. Suite à la réaction positive des services météorologiques nationaux qui y ont participé, 43 pluviomètres de haute qualité ont été obtenus par l'Université en vue de leur distribution à tous les autres Membres.

Le programme a également continué de coordonner les bourses financées par NOAA et l'OMM en vue de détachements de formation théorique et pratique auprès du Weather Forecasting Pacific Desk

Training (hébergé par le centre national des prévisions météorologiques de NOAA à Honolulu). Quatre météorologues du Samoa, des Tonga, de Nioué et des Fidji ont été formés en 2005.

Des projets SMOC-IP ont été menés avec succès dans le cadre de son Plan d'action par leurs divers partenaires d'exécution dans les pays membres participants. Le projet Applications avancées de prédictions météorologiques, financé par AusAID et exécuté par le Bureau de météorologie australien, a organisé des ateliers de formation destinés au personnel de neuf pays membres du PROE et a également fourni une assistance à un pays non membre.

Le SMOC-IP a organisé la 10^e Conférence des directeurs des services météorologiques régionaux, accueillie par le gouvernement de Nioué. La tenue de cette conférence à Nioué se voulait attirer l'attention sur le besoin d'améliorer les services météorologiques de la région, suite à la destruction de l'infrastructure et au décès de deux personnes lors du passage du cyclone tropical Heta de catégorie 5 en 2004. Cette réunion s'est soldée par la préparation de la Déclaration d'Alofi qui a reçu l'appui de la 16^e Conférence du PROE en septembre, en vue de sa soumission à la Conférence des dirigeants du Forum en octobre.

Protection de la couche d'ozone – Élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Le PROE a poursuivi, tout au long de 2005, la mise en œuvre de la Stratégie régionale de mise en œuvre du Protocole de Montréal en vue de l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO).

Il a assisté les responsables régionaux en matière de réglementation des SAO, de formation des techniciens en réfrigération et des agents des douanes, de soutien national et de coopération régionale. Les Palaos ont mis en place des réglementations sur la protection de la couche d'ozone dans le cadre de leur loi sur la protection de la qualité de l'environnement. Qui plus est, le premier cours de formation des douanes organisé dans le cadre de la stratégie régionale a eu lieu aux Îles Marshall.

Les Îles Cook, Nauru et Nioué se sont associés à cette stratégie, portant ainsi le nombre de pays participants à onze.



Appui à la région dans les négociations internationales

Le PROE continue d'offrir une assistance aux pays participant à des négociations internationales dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) portant sur les changements climatiques, la biodiversité, la gestion des substances chimiques et de nombreuses autres questions. Cette assistance couvre aussi bien la préparation de documents d'information et la coordination des positions régionales que la fourniture de conseils juridiques et techniques pendant les négociations.

Les pays océaniques qui signent des AME s'engagent à élaborer des plans nationaux et à rendre compte de leur mise en œuvre. En partenariat avec les organismes donateurs (tels que le FEM, le PNUD et le PNUE), le PROE aide les pays de la région à s'acquitter de leurs obligations. Citons à titre d'exemple les communications nationales de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), les Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

Toujours dans un souci de renforcer les capacités de la région, le PROE a organisé un atelier régional pour améliorer les capacités de négociation en vue de la Conférence des Parties à la CCNUCC qui s'est tenue en novembre 2005.

Au niveau régional, le PROE soutient les tables rondes sur les grandes questions telles que la conservation de la nature et les changements climatiques. Ces forums rassemblent des représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé ainsi que des bailleurs et des chercheurs pour promouvoir l'échange d'informations et la coordination dans la région.

Le PROE appuie le Pacifique dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD)

Les pays insulaires océaniques participent de plus en plus à la CLD, dont le mandat s'est élargi pour inclure toutes les formes de dégradation des terres, tandis que le financement d'activités pertinentes est devenu possible grâce au Fonds pour l'environnement mondial.

Le PROE a fourni une aide aux pays membres participant à la septième Conférence des Parties (COP7) à la CLD qui s'est tenue à Nairobi en octobre 2005. Deux ministres océaniques, M. Bill Vakaafi Motufoou, ministre de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches de Nioué, et M. Martin Puta Tofinga, ministre de l'Environnement, des Terres et de l'Agriculture de Kiribati, ont prononcé des déclarations lors de la session ministérielle de la Conférence.

Le PROE a assisté les pays dans la préparation des plans d'action nationaux requis au titre de la CLD. Il a organisé en août 2005, grâce à un financement du projet Gouvernance dans le Pacifique (GovPac) du PNUD, un atelier régional sur la dégradation des terres, axé sur ces plans d'action nationaux. Il poursuit son aide en élaborant des guides et des matériels promotionnels, en fournissant une assistance technique aux pays océaniques et en s'attaquant aux aspects régionaux de la dégradation des terres.



Délégués océaniques à la Conférence des Parties à la CLD, à Nairobi, en octobre 2005.

Photo : CLD

Collaboration avec le FEM

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) finance de nombreux projets environnementaux dans le monde, y compris en Océanie.

C'est pourquoi le PROE assiste activement les pays membres lors des réunions du Conseil et des partenaires du FEM. Les agents du PROE ont préparé des notes d'information à l'intention des délégués du Conseil du FEM afin de leur fournir les connaissances régionales et techniques susceptibles de soutenir l'Océanie lorsque le Conseil prend ses décisions de financement. Le PROE a également fait campagne en faveur de l'augmentation de l'assistance du Secrétariat du FEM à la région océanienne.

Promotion du développement durable

Le PROE assume un rôle de premier plan dans ce domaine en assistant les pays insulaires océaniques à élaborer des stratégies nationales de développement durable et en fournissant des conseils sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (en particulier l'objectif 7 : assurer un environnement durable).

La Réunion internationale de Maurice s'est tenue en janvier 2005 et a été axée sur le développement durable dans les petits États insulaires en développement. Elle a procédé à la révision décennale du Programme d'action de la Barbade pour redynamiser ce document visant les petits États insulaires en développement et a donné lieu à la déclaration de Maurice. En octobre, le PROE a organisé en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales (ONU) une réunion régionale de suivi pour examiner la stratégie de mise en œuvre de Maurice.

Le Plan pour le Pacifique a été adopté par les dirigeants au cours de l'année 2005. Le PROE a collaboré avec d'autres organisations du CORP pour veiller à ce qu'il comprenne des objectifs environnementaux, intégrés au développement durable de la région. Ce Plan fixe des objectifs clés concernant les changements climatiques, la pollution et les déchets et une meilleure gestion des ressources naturelles.

Gestion de l'environnement

Le PROE aide ses Membres à améliorer la gestion de leur environnement en offrant une assistance technique en matière de politique, de planification, de suivi et de rapports sur l'environnement.

Des données fiables sont nécessaires à la prise de bonnes décisions de gestion. Le PROE collabore avec d'autres organisations du CORP à l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement dans la région et à la promotion d'outils de gestion spécifiques tels que les études d'impact sur l'environnement et les évaluations stratégiques environnementales. Le PROE fournit également des conseils juridiques sur les propositions législatives et des conseils techniques pour éclairer les politiques environnementales.

M. Timothy Harley, chargé d'affaires des États-Unis au Samoa, remet l'instrument de ratification signé par le président George Bush à M. Vitolio Lui, directeur adjoint du PROE.
Photo : PROE





Services généraux et administratifs

Photo : PROE

Présentation

Pour les Services généraux et administratifs, l'année 2005 a été marquée par de nombreux changements, défis, améliorations, accomplissements et progrès.

Nous sommes très heureux de signaler que les efforts déployés par l'exécutif au cours des dernières années ont fini par porter leurs fruits en 2005 lorsque les gouvernements des États-Unis d'Amérique et des Palaos ont ratifié l'Accord portant création du PROE. Vanuatu, le dernier État devant la ratifier, déposera son instrument de ratification en janvier 2006 et complétera ainsi ce processus très important pour l'Organisation et le Secrétariat.

L'année 2005 a également été marquée par l'application des décisions du groupe spécial mixte d'examen de 2004 qui ont clairement défini les fonctions des budgets de base et du programme de travail du Secrétariat et ont entériné le passage à une nouvelle structure axée sur les programmes. Celle-ci repose sur deux programmes (Avenirs océaniques et Écosystèmes insulaires) appuyés par la Division administrative (anciennement Section des services d'appui généraux).

Budget

Le budget total pour 2005 s'élevait à 7 836 435 dollars É.-U. Environ 21 % de ce montant étaient alloués aux services généraux et administratifs. Les dépenses totales effectives du PROE se sont élevées à 7 224 369 dollars É.-U., sur des recettes totales de 7 332 545 dollars É.-U., soit un excédent de 108 176 dollars É.-U. au 31 décembre 2005, qui sera reporté sur le programme de travail et le budget pour 2006.

L'état des fonds des bailleurs (voir page 38) indique des soldes de 2 503 937 dollars É.-U. reportés de 2004 et 7 332 545 dollars É.-U. reçus au cours de l'exercice écoulé. Sur ces fonds, dont le montant total s'élève à 9,8 millions de dollars É.-U., les dépenses effectives pour l'exercice sont légèrement supérieures à 7,2 millions de dollars É.-U., ce qui laisse un solde de 2 612 113 dollars É.-U. au 31 décembre 2005, qui sera reporté sur 2006.

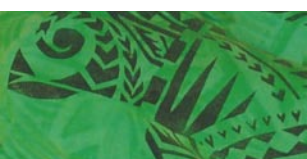
Vérification des comptes

Les commissaires aux comptes, Lesa ma Penn, ont à nouveau approuvé les comptes du PROE pour l'exercice 2005. Dans leur rapport, les commissaires aux comptes ont exprimé sans réserve que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière et des opérations de l'Organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Le rapport des commissaires aux comptes et l'état des fonds des bailleurs et des contributions des Membres sont donnés ci-après.

Ressources humaines

En 2005, l'organigramme du PROE comprenait 67 postes presque uniformément répartis entre agents de soutien et cadres professionnels. À la fin de l'année, 59 de ces postes étaient pourvus et 8 étaient vacants ou en voie de recrutement. Au cours de cette année, le Secrétariat a connu 14 arrivées et 16 départs, généralement en fin de contrat, avec quelques démissions pour motifs personnels ou professionnels. Sur les postes pourvus de cadres professionnels, 62 % étaient occupés par des insulaires océaniques et 38 % par des ressortissants d'autres pays membres, 32 % par des femmes et 68 % par des hommes. Sur l'effectif total (cadres professionnels et agents de soutien), 52 % des postes étaient occupés par des femmes et 48 % par des hommes.

Le PROE a poursuivi ses efforts pour mettre à jour et améliorer ses systèmes de mise en valeur et de gestion des ressources humaines au sein des services administratifs. Le recrutement du directeur administratif et la création d'autres postes importants permettent de mener à bien ces travaux.



Collaboration régionale et internationale

En tant que membre du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), le PROE a continué de coopérer étroitement avec ses homologues du CORP et avec les institutions internationales de développement œuvrant dans le Pacifique.

Le PROE a tiré pleinement parti des mécanismes offerts par le CORP (réunions annuelles des directeurs, groupes de travail et tables rondes régionales) pour améliorer la prestation de ses services environnementaux grâce à une meilleure coordination et à la minimisation ou à l'élimination des chevauchements et de la concurrence et au renforcement des synergies avec ses partenaires. Grâce à ce processus, le PROE a contribué aux travaux régionaux et à l'élaboration de politiques liées au développement durable dans le contexte du Programme d'action de la Barbade (BPOA), de la Commission du développement durable (CDD), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Plan pour le Pacifique, de la politique des océans, des changements climatiques et de la conservation de la nature, pour ne citer que quelques exemples.

En tant que secrétariat dépendant largement des bailleurs et des agences internationales de développement pour soutenir ses programmes, le PROE a poursuivi ses travaux de collaboration avec de nombreux organismes, bailleurs bilatéraux, organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes pour répondre aux besoins prioritaires des pays et territoires insulaires océaniques en associant son expertise technique et sa connaissance régionale aux ressources internationales.

Pour officialiser et faciliter cette relation mutuellement bénéfique, nous avons conclu ou renouvelé des accords et des mémorandums d'accord avec divers partenaires et entendons continuer d'améliorer nos relations avec nos partenaires actuels tout en recherchant de nouveaux.

Le PROE jouit d'une bonne réputation auprès des bailleurs et des organisations régionales et internationales. Nous sommes résolus à développer cette réputation et nos relations en améliorant la communication avec nos partenaires et en participant à des programmes et activités conjoints.

Fonds des bailleurs et contributions des Membres (\$US)

	Solde au 1 ^{er} janv. 05	Recettes	Dépenses	Autres ajustements	Solde au 31 déc. 05
Banque asiatique de développement	-13 153	8 645	0	0	-4 508
AusAID Extrabudgétaire	255 209	865 181	-851 093	6 380	275 677
AusAID Extra Extrabudgétaire	29 362	34 898	-51 721	5 229	17 768
BioNet	10 016	0	-10 016	0	0
Agence canadienne de développement international	478 755	25 282	-479 404	0	24 633
Secrétariat du Commonwealth	8 932	0	0	0	8 932
DFID	10 166	0	-2 083	53	8 136
Union européenne	0	139 491	-49 766	0	89 725
Gouvernement danois	2 227	0	0	-2 227	0
Gouvernement français	247 623	0	-67 339	0	180 284
Gouvernement japonais	2 455	189 376	-126 431	-3 550	61 850
Gouvernement britannique	8 806	0	0	0	8 806
Organisation maritime internationale	87 015	72 243	-113 049	0	46 209
Fondation John D & Catherine T MacArthur	20 387	0	-9	0	20 378
Bailleurs multiples (dont contributions reçues des Parties aux 3 conventions: Apia, Nouméa et Waigani)	428 952	550 411	-702 011	-30 468	246 884
Société de la Croix-Rouge des Pays-Bas	7 746	0	0	0	7 746
PIE — NZ Aid	105 577	5 078	-81 327	-1 408	27 920
NZ Aid Extrabudgétaire	49 206	628 833	-663 302	933	15 670
NZ Aid Extra Extrabudgétaire	11 053	684 180	-475 029	7 008	227 212
Pacific Development & Conservation Trust	7 704	0	-784	0	6 920
République populaire de Chine	0	160 000	0	0	160 000
Autres fonds (dont fonds de base)	432 617	1 500 828	-1 185 917	12 655	760 183
Secrétariat de la Convention de Ramsar	11 503	33 805	-40 476	0	4 832
The Nature Conservancy	0	45 122	-18 756	0	26 366
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	1 592	0	0	0	1 592
Programme des Nations Unies pour le développement	131 689	1 661 326	-1 638 539	0	154 476
Programme des Nations Unies pour l'environnement	73 574	535 939	-425 117	-4 272	180 124
Activités en coopération de l'ONU (DAES)	-6 540	0	-14 128	0	-20 668
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	3 146	0	0	3 500	6 646
Bureau des services d'appui aux projets (ONU)	0	49 689	-45 586	0	4 103
Contributions supplémentaires des É.-U.	3 482	0	0	-905	2 577
Ministère de l'Environnement des États-Unis/Université Los Alamos	4 801	0	0	0	4 801
Service de la chasse et de la pêche (É.-U.)	14 943	0	-318	0	14 625
Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (NOAA)	64 455	102 654	-116 947	-28 013	22 149
Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental	10 637	74 649	-65 221	0	20 065
Total	2 503 937	7 367 630	-7 224 369	-35 085	2 612 113

Contributions des Membres (\$US)

Australie	185 106
États fédérés de Micronésie	10 320
États-Unis d'Amérique	188 000
Fidji	20 360
France	134 202
Guam	20 360
Îles Cook	10 184
Îles Marshall	0
Îles Salomon	40 650
Kiribati	10 184
Mariannes du Nord	0
Nauru	0
Nioué	10 103
Nouvelle-Calédonie	15 634
Nouvelle-Zélande	134 202
Palaos	10 183
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20 011
Polynésie française	29 623
Samoa	20 360
Samoa américaines	10 184
Tokelau	10 184
Tonga	10 184
Tuvalu	10 835
Vanuatu	28 977
Wallis-et-Futuna	0
Total	929 846

Contributions des Parties (\$US)

Parties à la Convention d'Apia	
Fidji	1 097
Total	1 097
Parties à la Convention de Nouméa	
Australie	5 957
États-Unis d'Amérique	7 000
Fidji	798
Total	13 755
Parties à la Convention de Waigani	
Fidji	960
Total	960

Remarque :
Les recettes ci-dessus figurent dans le barème des contributions des Membres et des bailleurs au poste « Bailleurs multiples ».

Recettes et dépenses (\$US)

2005 (réelles)	
Recettes	
Contributions des Membres	929 846
Frais de gestion des programmes	386 946
Intérêts	290 873
Cessions d'actifs	1 863
Autres recettes	50 627
Fonds des bailleurs	5 672 390
Recettes totales	7 332 545
Dépenses	
Mise en œuvre des programmes	5 578 305
Direction générale et soutien administratif	1 646 064
Dépenses totales	7 224 369

Rapport des commissaires aux comptes



Lesā ma Penn

Certified Public Accountants

Lesā ma Penn Compound
Fugalei Street by the Bridge
Fugalei
PO Box 1599
Apia, Samoa

Telephone: (685) 20321
(685) 20322
Fax: (685) 23722
(685) 21335
Email: lesapenn@samoa.ws

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUX MEMBRES DU

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIE DE L'ENVIRONNEMENT (PROE)

Nous avons vérifié les états financiers du PROE pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, qui figurent aux pages 3 à 11. Ces états fournissent des informations sur le compte de résultat et la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2005.

Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la soumission d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus et donnant une image fidèle de la situation financière du PROE au 31 décembre 2005 ainsi que de son compte de résultat et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilités des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer une opinion indépendante sur les états financiers soumis par la direction.

Opinion sur les états financiers

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation :

- des estimations et appréciations substantielles retenues par la direction lors de la préparation des états financiers ; et
- de l'adéquation des principes comptables aux circonstances de l'organisation, de leur application systématique et de leur déclaration judiciaire.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales en la matière. Il a été planifié et exécuté de manière à obtenir toutes les informations et explications que nous avons jugées nécessaires en vue de la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient volontaires ou involontaires. Nous avons également évalué la présentation d'ensemble des états financiers.

Exigences spécifiques

En application des dispositions de l'article 32 (paragraphe a à f) du règlement financier du PROE, nous portons à votre connaissance les points suivants :



- a) La portée et la nature de notre examen sont précisées au paragraphe ci-dessus intitulé « Opinion sur les états financiers » ;
- b) Les questions relatives à l'intégrité et à la fidélité des comptes sont abordées dans notre note à la direction (ci-jointe) ;
- c) La fidélité des registres concernant les fournitures et l'équipement, sur la base d'un inventaire et d'un examen de ces registres. Le registre des immobilisations a été mis à jour suite au dernier inventaire des biens du PROE effectué en août 2005 ;
- d) La pertinence des méthodes comptables du PROE, y compris les questions de vérification interne et l'observation du règlement financier. Le projet de Manuel de règles et de procédures financières n'a pas été achevé ;
- e) Le caractère adéquat de l'assurance couvrant les bâtiments, les entrepôts, le mobilier, le matériel et tout autre bien du PROE. L'assurance couvrant les bâtiments, les entrepôts, le mobilier, le matériel et tout autre bien du PROE est adéquate ;
- f) Autres questions – La direction a répondu aux questions soulevées dans la note que nous lui avons adressée.

Nous avons également effectué un contrôle par sondages des éléments probants concernant les fonds de NZAID et AUSAID reçus par l'organisation. Nous confirmons que ces fonds ont été dépensés conformément au mémorandum d'accord signé entre les parties concernées.

Opinion sans réserve

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Programme régional océanien de l'environnement au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat de ses activités à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus et au règlement financier amendé du PROE.

Notre audit a été achevé le 26 avril 2006 et l'opinion exprimée ci-dessus est valide à cette date.

Apia (Samoa)

Experts-comptables

Original en langue anglaise

Personnel au 31 décembre 2005

NOM	POSTE	NATIONALITÉ	DATE D'EXPIRATION DU CONTRAT
Direction			
Takesy, Asterio	Directeur	Micronésienne	21 janvier 2006
LUI, F. Vitolio	Directeur adjoint	Samoane	21 avril 2008
TUPUA-COUPER, Ruta	Assistante personnelle du directeur	Samoane	31 décembre 2007
ETI, Apiseta	Assistante personnelle du directeur adjoint	Samoane	31 décembre 2006
Programme Écosystèmes insulaires			
Stuart CHAPE	Directeur du programme	Australienne	5 août 2008
ATIGA-PATU, Makerita	Secrétaire du directeur de programme	Samoane	2 août 2008
Dominique BENZAKEN	Spécialiste de la gestion des zones côtières	Australienne/française	2 janvier 2008
BROWN, Kate	Conseillère en matière de stratégie d'action	Australienne/néo-zélandaise	30 novembre 2006
DOVEY, Elizabeth (Liz)	Chargée de projet – Conservation de l'avifaune et des espèces envahissantes	Australienne	30 août 2007
BELL, Lui	Chargé de projet – Espèces marines	Samoane	22 octobre 2008
TREVOR, Anne Patricia	Adjointe du chargé de la base de données sur les tortues	Samoane	28 février 2006
JUNGBLUT, Seiuli Vainuupo	Administrateur adjoint – Convention de Ramsar	Samoane	22 février 2006
WICKHAM, Frank	Chargé de la formation et du développement des ressources humaines	Salomonienne	7 septembre 2007
LOGAN, Tamara	Responsable de l'éducation et de la communication	Australienne	30 septembre 2007
KEY, Gillian	Coordinatrice du PILN	Britannique	Financé par TNC
Vacant	Responsable de projet – Eaux internationales	-	-
Vacant	Chargé de la gestion des récifs coralliens	-	-
Vacant	Spécialiste de la biodiversité insulaire	-	-
LE MESURIER, Sue	Spécialiste de l'évaluation et de la participation communautaires	Néo-zélandaise	5 août 2008
MENZIES, Steve	Spécialiste des relations avec les communautés	Néo-zélandaise	31 décembre 2006
HOLLAND, Paula	Économiste spécialiste des ressources naturelles	Australienne	31 décembre 2006
VAA, Rama	Comptable de projet, Eaux internationales	Samoane	31 décembre 2006
GALUVAO, Rosanna	Secrétaire du programme, Eaux internationales	Samoane	23 août 2006
FRUEAN, Theresa	Secrétaire du programme	Samoane	13 avril 2006
Programme Avenirs océaniques			
CHAPMAN, Bruce	Directeur du programme	Néo-zélandaise	28 août 2008
MOORS, Phaedra	Secrétaire du directeur de programme	Samoane	15 août 2008
GRIFFIN, Frank	Coordonnateur – Prévention de la pollution	Papouane-néo-guinéenne	22 mars 2006
NAWADRA, Sefanaia	Spécialiste de pollution marine	Fidjienne	20 septembre 2008
TASHIRO, Takeo	Chargé de projet – Gestion des déchets solides et des décharges	Japonaise	Financé par le JICA
RICKETTS, Mark	Spécialiste des déchets solides	Australienne	4 août 2008
Vacant	Conseiller en matière de changements climatiques	-	-
NAKALEVU, Taito	Chargé de projet – Adaptation aux changements climatiques	Fidjienne	31 mars 2008
FIFITA, Solomone	Conseiller technique principal – Projet océanique sur les énergies renouvelables	Tongane	31 décembre 2005
SOLOFA, Dean	Responsable du Programme océanique du Système mondial d'observation du climat	Samoane	16 octobre 2008
Vacant	Responsable adjoint des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	-	-

PETERU, Clark	Conseiller juridique	Samoane	12 août 2006
Vacant	Conseiller en matière d'évaluations et de rapports sur l'environnement	-	-
MOUGEOT, Jacques	Conseiller juridique	Française	31 décembre 2005
MATA'U, Saunua	Secrétaire du programme	Samoane	20 juin 2006
Services généraux			
ROACHE, Taito John	Directeur administratif	Samoane	29 mai 2008
ONESEMO-SIMAIIKA, Nifo	Secrétaire du directeur des services généraux	Samoane	30 avril 2008
Information, communication et publications			
MATATIA, Kapeni	Directeur des technologies de l'information	Samoane	11 septembre 2008
UESELE-PETAIA, Aliitasi	Responsable du réseau informatique/ Directrice par intérim des TI	Samoane	7 janvier 2007
QOROYA, Kemueli	Chargé de projet – TI	Fidjienne	4 juin 2007
BENTIN, Satui	Responsable du Centre d'information et de documentation	Samoane	17 août 2006
WILLIAMS, Miraneta	Bibliothécaire adjointe	Samoane	31 décembre 2007
JASPERSE, Jaap	Rédacteur responsable des publications	Hollandaise/néo-zélandaise	13 août 2008
PETERU, Chris	Adjoint du chargé de l'information et des publications	Samoane	28 février 2006
Vacant	Administrateur de bases de données et de systèmes de gestion	-	-
Finances			
TU'UAU, Alofa	Directrice financière	Samoane	23 juillet 2008
BRUNT, Alexander	Comptable de projet	Australienne	8 mars 2008
MATTHES, Joanna	Agente comptable	Samoane	6 décembre 2008
AIOLUPEA-ENOSA, Angela	Chargée des finances	Samoane	14 mars 2007
AMERIKA, Seleisa	Chargée des finances	Samoane	19 septembre 2007
ALAPAE, Linda	Chargée des finances	Samoane	6 décembre 2008
FRUEAN, Pauline	Chargée des conférences et des voyages	Samoane	1 ^{er} mars 2007
Administration			
MASINA-HADLEY, Malama	Agente administrative	Samoane	2 novembre 2006
Vacant	Assistant administratif	-	-
SILULU, Lupe	Responsable – Service du courrier et des archives	Samoane	31 décembre 2006
TUILAGI-AH KUOI, Helen	Assistante – Gestion des documents	Samoane	28 avril 2006
TUULUA, Filifilia	Commis aux archives	Samoane	3 janvier 2007
TUPAI, Monica	Réceptionniste	Samoane	31 décembre 2006
FONOTI, Faamanu	Commis aux douanes	Samoane	31 décembre 2006
SITITI, Faamanatu	Chauffeur/commis	Samoane	5 décembre 2008
LEAULA, Tologauvale	Auxiliaire de surface/employé de bureau	Samoane	31 décembre 2006
TOOTOO, Aмоса	Auxiliaire de surface	Samoane	31 décembre 2007
BROWN, Elvis S.	Agent de maintenance	Samoane	10 avril 2008
GAFA, Silupe	Jardinier/vigile	Samoane	31 mars 2008
LEVU, Sione	Auxiliaire de surface	Samoane	6 avril 2007

Le PROE a publié en 2005 une collection de 19 rapports sur les questions énergétiques régionales. Ils sont disponibles sur demande au Centre d'information et de documentation du PROE. Les publications de l'Organisation sont également disponibles à www.sprep.org.
Photo : PROE



Publications du PROE en 2005

TITRE	ISBN
Demonstration projects to showcase the business angle of renewable energy service delivery in the Pacific Islands.	982-04-0303-0
Financing mechanisms for renewable energy development in the Pacific Islands.	982-04-0304-9
Renewable energy technology support programme for the Pacific Islands.	982-04-0305-7
Pacific Regional Energy Assessment 2004: an assessment of the key energy issues, barriers to the development of renewable energy to mitigate climate change, capacity development needs to removing the barriers :	
• Regional Overview Report.	982-04-0295-6
• Cook Islands National Report.	982-04-0294-8
• Federated States of Micronesia National Report.	982-04-0290-5
• Fiji National Report.	982-04-0291-3
• Kiribati National Report.	982-04-0289-1
• Marshall Islands National Report.	982-04-0302-2
• Nauru National Report.	982-04-0284-5
• Niue National Report.	982-04-0288-3
• Palau National Report.	982-04-0292-1
• Papua New Guinea National Report.	982-04-0296-4
• Samoa National Report.	982-04-0297-2
• Solomon Islands National Report.	982-04-0298-0
• Tokelau National Report.	982-04-0293-X
• Tonga National Report.	982-04-0299-9
• Tuvalu National Report.	982-04-0300-6
• Vanuatu National Report.	982-04-0301-4
Report of the Joint meeting of the Seventh Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention on Conservation of Nature in the South Pacific (Apia Convention) and Seventh Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Natural Resources and Environment of the South Pacific Region and Related Protocols (SPREP Convention) — (Joint Meeting of the Apia, SPREP Conventions), Papeete, French Polynesia, 10 September 2004.	982-04-0280-8
Rapport de la Conférence conjointe de la Septième conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la conservation de la nature dans le Pacifique sud (Convention d'Apia) et Septième conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique sud et Protocoles y relatifs (Convention de Nouméa), Rapport de la Conférence, 10 septembre 2004, Papeete, Polynésie française.	[982-04-0280-8]
Report of the fifteenth SPREP Meeting of Officials and Report of the Fifth Environment Ministers'Forum, 13-17 September 2004, Papeete, French Polynesia.	982-04-0279-4
Rapport de la Quinzième Conférence des représentants officiels du PROE et Rapport de la Cinquième Conférence des ministres de l'environnement, 13-17 septembre 2004, Papeete, Polynésie française.	[982-04-0279-4]
SPREP action plan for managing the environment of the Pacific Islands Region : 2005-2009.	982-04-0284-0
Plan d'action pour la gestion de l'environnement dans la région Pacifique : 2005-2009.	[982-04-0284-0]
SPREP strategic programmes : 2004-2013.	982-04-0285-9
Programmes stratégiques du PROE : 2004-2013.	[982-04-0285-9]
Report of the Conference of Plenipotentiaries for the SPREP (Noumea) Convention, 12 September 2005, Apia, Samoa.	978-982-04-0308-6
Rapport de la Conférence des plénipotentiaires de la Convention de Nouméa, 12 septembre 2005, Apia, Samoa.	978-982-04-0311-6
Report of the 16 th SPREP Meeting, 13-16 September 2005, Apia, Samoa.	978-982-04-0309-3
Rapport de la 16 ^e Conférence du PROE, 13-16 septembre 2005, Apia, Samoa.	978-982-04-0310-9

Rapports du PROE

TITRE

International meeting for the ten-year review of the Barbados programme of action for the Sustainable Development of Small Island Developing States, 10-14 January 2005, Mauritius : information & negotiation brief for Pacific SIDS delegations.

Report of the train-the-trainers workshop for customs officers, Majuro, Republic of the Marshall Islands, 28-29 April 2005.

Designing monitoring plans in the Pacific Islands International Waters Project : meeting of the Pacific National Biodiversity Strategic Action Plan Coordinators (NBSAP) and Pacific Islands Roundtable for Nature Conservation Management Group — Papua New Guinea, July 20-29, 2005.

Economic valuation of watershed pollution in Rarotonga, the Cook Islands (published by Cook Islands Environment Services/ IWP/SPREP).

Education and Communication for a Sustainable Pacific : guiding framework 2005-2007.

Final report on the making of the documentary : Vanua-Taiu of land and sea.

Pacific Islands action plan on climate change 2006-2015.

Pacific Islands framework for action on climate change 2006-2015.

Working papers, Conference of Plenipotentiaries for SPREP (Noumea) Convention, 12 September 2005.

Documents de travail, Conférence des plénipotentiaires de la Convention de Nouméa, 12 septembre 2005.

Working papers, 16th SPREP Meeting, Apia Samoa, 13-16 September 2005.

Documents de travail, 16^e Conférence du PROE, Apia, Samoa, 13-16 septembre 2005.

SÉRIE

ISSN

The 2004 Annual Report of the South Pacific Regional Environment Programme : Working with Pacific communities for our environment.

1562-675X

Rapport annuel du Programme régional océanien de l'environnement : Préserver l'environnement avec les communautés océaniques.

[1562-675X]



Quelques exemples de la colonne mensuelle du directeur publiée dans Islands Business et Pacific Magazine. De nombreux communiqués de presse sont également diffusés tout au long de l'année : ils sont placés sur la page d'accueil du site du PROE, qui est ainsi renouvelée tous les quinze jours environ.

Photo : PROE

Sigles

ACDI	Agence canadienne de développement international	OMM	Organisation météorologique mondiale
AME	Accord multilatéral sur l'environnement	ONG	Organisation non gouvernementale
ANCR	Autoévaluation nationale des capacités à renforcer (pour la gestion environnementale mondiale)	ONU	Nations Unies
AusAID	Agence australienne pour le développement international	PANSB	Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité
BPOA	Programme d'action de la Barbade [pour le développement durable des petits États insulaires en développement]	PCB	Polychlorobiphényles
CBDAMPIC	Projet de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de mesures d'adaptation dans les pays insulaires du Pacifique	PECL	Pacific Environment Consultants Ltd
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	PEID	Petits États insulaires en développement
CDB	Convention sur la diversité biologique	PICCC	Cours sur la conservation communautaire pour les Îles du Pacifique
CDD	Commission du développement durable	PIFACC	Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques
CERP	Projet de restauration des écosystèmes côtiers	PIGGAREPP	Projet océanien de réduction des gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	PILN	Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn)	PIROP-ISA	Cadre d'action stratégique intégré de la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique
CNR	Comité national Ramsar	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
COE	Conseil œcuménique des églises	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
COP	Conférence des Parties	POP	Polluants organiques persistants
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique	PROE	Programme régional océanien de l'environnement, ou Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	SAO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
CRISP	Initiative Corail pour le Pacifique Sud	SEAFDEC	Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est
EACP	Applications avancées de prédictions météorologiques	SIG	Système d'information géographique
EDD	Éducation en vue du développement durable	SMOC-IP	Système mondial d'observation du climat dans les îles du Pacifique
EFM	États fédérés de Micronésie	SOPAC	Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées
EIE	Étude d'impact sur l'environnement	TNC	The Nature Conservancy
É.-U.	États-Unis [d'Amérique]	TREDS	Système de base de données de recherche et de suivi sur les tortues
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	UICN	Union mondiale pour la nature
FSPI	Fondation internationale pour les peuples du Pacifique Sud	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
GovPac	Gouvernance dans le Pacifique (PNUD)	UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
ICPL	Centre international des paysages protégés	UNU-IAS	Institut des hautes études – Université des Nations Unies
ICRAN	Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens	USDA	Ministère de l'agriculture des États-Unis
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	USP	Université du Pacifique Sud
IWP	Projet des eaux internationales	WPRFMC	Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental
JICA	Office japonais de coopération internationale	WWF-SPP	Bureau océanien du Fonds mondial pour la nature
NOAA	Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (États-Unis)	ZMP	Zone marine protégée
NZAID	Agence néo-zélandaise pour le développement international		

2005

Rapport annuel

du Secrétariat du

Programme régional océanien
pour l'environnement



Conserver et protéger
l'environnement insulaire océanien

Catalogage avant publication de la bibliothèque du PROE

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement
Rapport annuel du PROE : 2005. Conserver et protéger l'environnement insulaire
océanien. – Apia : PROE, 2006.

44 p. ; 29 cm

ISSN : 1990-3561

1. Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).
I. Titre

363.7099

Conception et mise en page : Helen Dean Design, Australie
Photo de couverture : Stuart Chape

© PROE 2006

Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement autorise la repro-
duction totale ou partielle du présent ouvrage à condition d'en mentionner la source.

PROE, PO Box 240, Apia, Samoa

T : +685 21929

F : +685 20231

E : sprep@sprep.org

W : www.sprep.org

Cette publication est également disponible sur le site web du PROE.

www.sprep.org